

BEAUMONT MONTEUX mag'

décembre 2015



Regard sur la commune : la sécurité parlons en...

FoosTival déjà la deuxième édition !

En projet : un nouveau pôle santé

Artisans et commerçants, la vie de notre village !

Les employés municipaux : le rôle des ATSEM

Regard sur la commune

La Sécurité: parlons-en...

À SAVOIR

Suite à la demande de la Mairie, la gendarmerie a renforcé le nombre de passages dans la commune.

Sécurité routière

Zone à 30 km/h

Il y a des endroits sur la commune où les automobilistes roulent trop vite. Afin de les sensibiliser à réduire leur vitesse, il a été créé une zone 30 km/h dans le centre du village, secteur comprenant notamment la route du Vercors, la route de l'Hermitage, la rue de l'Église et la rue des Écoles.

Nouveauté: Installation de radars pédagogiques

L'installation de trois radars pédagogiques, d'un montant de 9648 € est effective depuis le mois d'octobre sur les 3 entrées du village. Comme leurs noms l'indiquent, ils sont là pour alerter les conducteurs sur l'éventuelle vitesse excessive à laquelle ils roulent aux entrées du village. Ils n'ont pas de but répressif, mais devraient inciter à maîtriser la vitesse. Ils sont situés dans des zones où la vitesse est limitée à 50 km/h.

Sécurité des personnes et des biens

Étude sur l'installation de caméras de vidéo-protection

Suite à de nombreuses incivilités et divers vols constatés dans le village (maison des associations, particuliers, jardins publics...) une étude est en cours pour permettre l'installation de caméras de vidéo-protection dans certains espaces publics.



EN LIGNE ! @

Retrouvez votre magazine en ligne, tous les articles et des infos pour tous!

+ sur www.beaumontmonteux.fr

Directeur de la publication :
Bruno Sénéclauze
Comité de rédaction : Commission
communication, mairie de Beaumont-Monteux,
associations et écoles de Beaumont-Monteux
Conception graphique et maquette :
Sevanova - www.sevanova.com
Crédit photos : Droits réservés, Emmanuelle Roche
Mairie de Beaumont-Monteux, Shutterstock.
Impression : JALIN, Bourg-les-Valence
Imprimé sur papier FSC (Papier provenant
de forêts aménagées de façon durable)

édito

En cette fin d'année où de nombreuses familles se préparent pour les fêtes, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour toutes ces personnes qui ont perdu un parent, un ami, un proche.

Nous garderons tous en mémoire cette année 2015, où notre pays a été touché à plusieurs reprises par des attentats barbares visant à déstabiliser notre démocratie et à porter atteinte à nos libertés. Le peuple français marqué dans sa chair et son cœur a su montrer au monde sa capacité à se rassembler, à relever la tête pour défendre ses valeurs : liberté, égalité et fraternité.

Ces derniers mois, notre village a été plongé dans la peine à plusieurs reprises, accident, maladie, décès, plusieurs de nos familles ont été touchées. Les membres du conseil municipal, du CCAS et les employés communaux ont été très affectés par la disparition de Mme Pierrette Biffiger.

Pierrette, élue en mars 2014, s'est très vite intégrée dans sa fonction de conseillère municipale, très investie dans la commission vie du village (école, associations...) et aussi dans l'équipe du centre communal d'action sociale (CCAS), toujours proche des autres, à l'écoute, prête à apporter son aide avec gentillesse et douceur. Merci à toi Pierrette pour tous ces moments passés dans la bonne humeur.

Suite à la disparition de Mme Biffiger, je souhaite la bienvenue à Mme Nathalie Banchet qui a intégré le conseil municipal, ainsi que la commission vie du village et le CCAS.

Malgré cette période morose, il faut rester optimiste, aller de l'avant, se projeter dans l'avenir pour apporter à notre jeunesse et à l'ensemble de la population de Beaumont-Monteux la paix et le bien-être.

Vous souhaitant une bonne lecture, je vous laisse découvrir dans ce bulletin, les travaux réalisés au cours de cette année dans différents secteurs d'activités. Notre village étant très animé tout au long de l'année, vous trouverez de nombreux articles sur la vie associative, les écoles, les sapeurs-pompiers, la paroisse, etc...

Merci à vous tous, Montérots, pour votre implication dans la vie de notre village.

Merci aux élus et aux agents des services techniques, administratifs et scolaires pour tout le travail réalisé durant cette année 2015.

Merci à la commission communication et à toutes les personnes ayant participé à la réalisation de ce bulletin.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de très bonnes fêtes de Noël et de fin d'année. Je vous donne rendez-vous le 8 janvier à 18h30 à la salle ERA pour les traditionnels vœux de la municipalité.

Bruno Sénéclauze
Maire de Beaumont-Monteux

conseils municipaux

2 mars 2015

Présents : Bruno SENECLAUZE, Michel BANC, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Marie-Christine PORTE, Nathalie LARGERON, Michel MONNERON, Marie-Chantal BLACHE, Jacques BREYTON, Luc TARDY, Claudine WAS-SILIEFF, Jean ABRIAL, Claude FELIX, Emeline THIEVENT. Absente et excusée : Pierrette BIFFIGER - Secrétaire de séance : Michel MONNERON. Bon pour pouvoir : Pierrette BIFFIGER à Bruno SENECLAUZE

Comptes administratifs et comptes de gestion 2014
Les comptes administratifs 2014 des budgets Commune, Service Assainissement, Commerces sont approuvés à l'unanimité.

Les résultats de clôture sont les suivants :

Compte administratif 2014 Commune :
excédent de fonctionnement + 576 982,44 €
excédent d'investissement + 364 652,71 €

Compte administratif 2014 Assainissement :
excédent de fonctionnement + 152 249,59 €
excédent d'investissement + 160 370,55 €

Compte administratif 2014 Commerces :
excédent de fonctionnement + 4 247,86 €
excédent d'investissement + 30 349,54 €

Compte tenu des opérations d'investissement engagées, l'affectation des résultats de fonctionnement est votée comme suit :

Budget Commune : 85 947,29 € d'excédent de fonctionnement seront affectés en section Investissement.

Les comptes de gestion du receveur municipal, en concordance avec les comptes administratifs du Maire, sont approuvés à l'unanimité.

Bâtiments : Convention de mise à disposition d'une partie du bâtiment de l'ancienne caserne au Comité des Fêtes et au Comité Saint-Vincent

L'ancienne caserne des pompiers a été restituée à la Commune. Une partie du bâtiment sert aux services techniques, afin d'entreposer des véhicules et du matériel. Deux associations ont demandé à bénéficier d'une partie des locaux à titre gratuit, dans le cadre du développement

de leurs activités. Aussi, il est proposé de répartir la partie inutilisée entre ces deux associations, à savoir le Comité des Fêtes et le Comité Saint-Vincent. Afin que cette utilisation se déroule dans les meilleures conditions, il est suggéré de signer avec le Comité des Fêtes et le Comité Saint-Vincent une convention de mise à disposition. Accord du conseil à l'unanimité.

Associations : Subvention exceptionnelle au Comité Saint-Vincent

L'assemblée délibérante souhaite aider au financement du dispositif de sécurité mis en place par le comité Saint-Vincent à l'occasion du corso annuel 2015. Le montant de l'aide allouée s'élève à 1 525 € TTC. À l'unanimité.

Assainissement : Redevance d'assainissement

Le tarif de la redevance d'assainissement concernant la période de consommation du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 est maintenu comme suit :

- Abonnement mensuel : 3,47 € HT par mois ;

- Tarif au m³ d'eau consommée : 0,55 € HT le m³.

À l'unanimité.

Assainissement : Redevance d'assainissement pour les foyers non alimentés en eau potable

Le tarif d'abonnement annuel par foyer non raccordé au réseau d'eau potable mais branché sur le réseau d'assainissement communal est maintenu à 80 € HT. À l'unanimité.

Personnel : Modification du tableau des effectifs

Le comité technique du centre de gestion a émis un avis favorable à la suppression de poste de l'adjoint technique territorial de 2^e classe à temps non complet suite à la mise à la retraite de cet agent le 1^{er} octobre 2014. Il est proposé donc au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression du poste d'adjoint technique de 2^e classe à raison de 24 h 04 hebdomadaires suite à départ en retraite. À l'unanimité.

Personnel : embauche de saisonniers pour les congés d'été

Il est décidé l'embauche au service technique de deux personnes âgées de 16 à 18 ans pour assurer pendant 4 semaines chacune en juillet et août les travaux d'entretien sur la commune sous la surveillance et la direction de l'employé municipal de service. À l'unanimité. Les jeunes gens qui seraient intéressés par ce travail sont invités à déposer leur demande en mairie avant le 30 avril 2015.

Divers : Appel à la solidarité pour les communes sinistrées du département des Pyrénées Orientales

Devant les conséquences dramatiques des intempéries récentes pour plusieurs communes de son département, l'association des maires des Pyrénées Orientales a lancé un appel à la solidarité et ouvert un compte bancaire destiné à recevoir des dons pour venir en aide aux communes sinistrées. Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'allouer une aide de 300 €.

Structure de santé : détermination de l'enveloppe financière du projet et demande de subvention

Il est rappelé la délibération du 26 mai 2014 par laquelle le projet de réaménagement des locaux de l'école de musique en cabinets permettant d'accueillir des professionnels de santé était adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante. Le programme de ce projet est aujourd'hui défini avec précision. La surface utile de ce projet est d'environ 120 m². L'enveloppe financière des travaux est estimée à 190 000 € HT. Il y a lieu de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- Approuve le programme de ce projet ainsi que le montant de l'enveloppe financière de 190 000 € HT,

- Sollicite auprès de Monsieur Le Député Patrick Labaune une aide de 30 000 € au titre de la réserve parlementaire,

- Sollicite auprès du Département une subvention au meilleur taux auquel peut prétendre la commune,

- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Urbanisme : Révision du Plan Local d'Urbanisme – Lancement de la procédure

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est rendue nécessaire en raison des lois Grenelle et ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Renové). Considérant :

- qu'il y a lieu de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L123-1 et suivants, R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme,

- qu'il y a lieu de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L 123-6 à L 123-10, R 123-16 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques,

- qu'il y a lieu de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L 123-6 et L 300-2 du code de l'urbanisme,

- que la révision du Plan Local d'Urbanisme présente un intérêt évident au regard des objectifs poursuivis cités ci-dessous.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L. 123-6 à L. 123-12 du Code de l'Urbanisme.

- Définit comme suit les objectifs poursuivis par le projet de PLU :

- Assurer une évolution démographique raisonnée et encadrée afin de préserver les commerces, services et équipements publics existants et en projet,

- Adapter le projet du PLU aux orientations imposées par le futur SCOT et par le PLH (Plan Local d'Habitat),

- Assurer une densité de construction en accord avec les infrastructures et équipements de la commune en respectant les orientations du futur SCOT et les objectifs du PLU,

- Assurer la protection des terres agricoles afin de pérenniser l'activité agricole et viticole de la commune,

- Permettre le maintien et le développement de l'activité artisanale et tertiaire de la commune,

- Prendre en compte les risques et contraintes environnementales de la commune et plus particulièrement des risques d'inondation,

- Prendre en compte dans le PLU le projet d'extension de la station d'épuration.

- Définit les modalités de la concertation publique de la manière suivante :

- Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires,

- Article dans la presse locale,

- Article dans le bulletin municipal,

- Mise à disposition du public, à la mairie, d'un dossier d'information sur le projet de PLU.

- Mise à disposition en mairie d'un registre destiné aux observations des habitants, des exploitants, des professionnels concernés, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, pendant toute la durée d'élaboration du projet et aux heures et jours habituels d'ouverture de la Mairie. Ce registre sera consulté régulièrement par le conseil municipal.

- La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

- Dit que la concertation se déroulera pendant toute la durée de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Elle débutera le jour de la publication de la présente délibération et se terminera lorsque le conseil municipal délibérera pour tirer le bilan de la concertation et arrêter

le projet de PLU.

- Décide de demander à l'État d'être associé à la révision du PLU en application de l'article L123-7 du code de l'urbanisme.

- Décide de consulter, au cours de la procédure, les personnes publiques prévues à l'article L123-8 dès lors qu'elles en ont fait la demande.

- Décide qu'un débat aura lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables conformément à l'article L123-9 au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU.

- Décide de charger un bureau d'études de la réalisation de la révision du PLU.

- Donne autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU.

- Sollicite de l'État une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à la révision du PLU.

- Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

- Dit que conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise au préfet et notifiée :

- au Préfet,

- au Président du Conseil Régional Rhône Alpes,

- au Président du Département de la Drôme,

- au Président du Syndicat Mixte du SCOT ROVALTAINE,

- au Président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains et, si ce n'est pas la même personne, à celui de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat,

- au Président de la Communauté de Communes Hermitage Tournonais,

- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,

- au Président de la Chambre des Métiers,

- au Président de la Chambre d'Agriculture.

- Dit que conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

- Prend note qu'en application de l'article L.123-6 du code de l'urbanisme, il sera possible, à compter de la publication de la présente délibération, de surseoir à statuer, dans les conditions et délais prévus à l'article L.111-8, sur les demandes d'autorisation concernant les constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre onéreuse l'exécution du futur Plan Local d'Urbanisme.

Urbanisme : Révision du Plan Local d'Urbanisme – Désignation d'une commission municipale

La commission municipale chargée de l'étude de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est désignée ainsi : Bruno SENECLAUZE, Maire, Michel BANC, Christian DELSARTE, Claude FELIX, Michel MONNERON, Luc TARDY et Jacques BREYTON. Mme ROCHE quitte la salle du conseil et donc ne prendra pas part au débat et au vote du point suivant inscrit à l'ordre du jour.

Voie : Cession à titre onéreux de la parcelle ZM 154

Un agriculteur de la Commune souhaite acquérir la parcelle ZM154, inexploitée à ce jour, appartenant au domaine privé de la commune, d'une superficie de 836 m² et située en zone Agricole, quartier plats de dressus. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte l'offre de M. et Mme ROCHE Franck, d'un montant de 250 € portant sur ce bien cadastré ZM 154,

terrain vendu en l'état,

- dit que l'ensemble des frais notamment les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,

- autorise M. Le Maire à signer l'acte authentique,

- autorise M. Le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'accomplissement de cette opération.

30 mars 2015

Présents : Bruno SENECLAUZE, Michel BANC, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Marie-Christine PORTE, Nathalie LARGERON, Michel MONNERON, Marie-Chantal BLACHE, Jacques BREYTON, Luc TARDY, Claudine WASSILIEFF, Jean ABRIAL, Claude FELIX, Emeline THIEVENT, Pierrette BIFFIGER. Absent : Néant - Secrétaire de séance : Pierrette BIFFIGER

Taux d'imposition 2015

Les taux d'imposition sont maintenus ainsi qu'il suit :

Taxe d'Habitation : 3,25 % - Taxe Foncière sur le Bâti : 9,70 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti : 19,74 %

À l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2015

Les budgets primitifs 2015 Commune, Commerces, Assainissement sont adoptés à l'unanimité.

a) Budget Commune : Les sections de fonctionnement et investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes pour un montant de 1 550 600 € en Fonctionnement et 1 362 440 € en Investissement.

b) Budget Assainissement : Les sections de fonctionnement et investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes pour un montant de 244 140 € en Fonctionnement et 381 098 € en Investissement.

c) Budget Commerces : Les sections de fonctionnement et investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes pour un montant de 15 200 € en Fonctionnement et 41 831 € en Investissement.

Assainissement : Réalisation d'un diagnostic réseau des eaux usées et demande de subvention

Il est rappelé le projet de réhabilitation de la station d'épuration, afin que cette installation communale puisse continuer à traiter les eaux usées, dont le volume augmentera en raison du raccordement de nouvelles constructions. Préalablement à la réalisation de ce projet, il convient de faire réaliser un diagnostic des réseaux d'eaux usées par un bureau d'étude. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe de réalisation d'un diagnostic,

- charge M. le Maire de consulter des bureaux d'études afin de retenir la meilleure proposition,

- autorise M. le Maire à attribuer le marché,

- sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du département de la Drôme au meilleur taux auquel peut prétendre la commune.

Urbanisme : Adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par Hermitage-Tournonais Communauté de Communes

La loi ALUR (Accès au Logement pour un Urbanisme Renové) du 24 mars 2014 met fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des actes d'urbanisme, pour toutes les communes membres de communautés de communes de plus de 10 000 habitants, à partir 1^{er} juillet 2015. Sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche, cette date de retrait a été anticipée au 1^{er} janvier 2015, faute de moyens humains mobilisables par les 2 DDT pour assurer cette prestation jusqu'à l'échéance légale. Par délibération en date du 9 décembre 2014, et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la création de services communs indépendamment de tout transfert de compétence, Hermitage-Tournonais Communauté de Communes a approuvé la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes

SOMMAIRE

page 2 Regard sur la commune

page 3 Édito

page 4 Sommaire

pages 4 à 10 Résumé des délibérations de janvier à décembre 2015

pages 11 CCAS - Info TNT

pages 12-13 Chiffres de la population - État civil

pages 14 à 18 Jeunesse - Écoles

page 19-21 Sport

page 22 à 27 Vie associative

pages 28-29 Culture et patrimoine

pages 30-34 Urbanisme - Développement économique

pages 35 Employés communaux et services techniques

page 36 Budget

page 37-39 Environnement

page 40 Calendrier des manifestations (décembre 2015 à juillet 2016)

compétentes qui souhaiteraient y adhérer. En attendant la mise en œuvre effective de ce service mutualisé au 1^{er} avril 2015, un service transitoire est assuré en coopération avec les 2 DDT. Ce service commun ne modifie en rien la répartition des compétences et chaque maire conserve les mêmes prérogatives que précédemment, notamment au niveau de la délivrance des autorisations d'urbanisme. La commune conserve son rôle actuel à minima : dépôt et enregistrement des dossiers, transmission au service instruction, consultation des concessionnaires, relations au pétitionnaire, contentieux. La DDT conserve le contrôle de légalité des actes et le calcul des taxes. Seul le service en charge de l'instruction des dossiers change. Hermitage-Tournois propose que l'adhésion à ce service mutualisé soit établie sur une base contractuelle. La convention définira la répartition précise des tâches qui incombent à chacun : actes pris en charge, nature des prestations, modalités de transmission des demandes, modalités de financement du service. Il est précisé que l'adhésion à ce service pour l'année 2015 est gratuite. Une nouvelle convention sera établie pour les années 2016 et suivantes : elle précisera notamment les modalités de financement du service mutualisé mis en place par Hermitage-Tournois Communauté de Communes à compter du 1^{er} avril 2015, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes : Permis de construire, Permis de démolir, Permis d'aménager, Déclarations Préalables, Certificats d'urbanisme article L.410-1a du code de l'urbanisme, Certificats d'urbanisme article L.410-1b du code de l'urbanisme. Ainsi, il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante, qui précise notamment les modalités de fonctionnement, de financement du service mutualisé et les rôles et obligations respectifs de chacun. La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2015. Aucun renouvellement n'est prévu. Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le conseil municipal :



- souhaite adhérer au service mutualisé mis en place par HTCC à compter du 1^{er} avril 2015 pour l'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes : Permis de construire, Permis de démolir, Permis d'aménager, Déclarations Préalables, Certificats d'urbanisme article L.410-1a du code de l'urbanisme, Certificats d'urbanisme article L.410-1b du code de l'urbanisme.
- autorise le Maire à signer la convention correspondante, conclue jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour : 10 Contre : 4 (C. FELIX, J. BREYTON, P. BIFFIGER, M. BANC) - Abstention : 1 (E. THIEVENT)

Inforoutes : Demandes d'adhésions de Communes et d'un Syndicat Intercommunal

Il est porté à la connaissance des élus les demandes d'adhésions au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche des collectivités suivantes : 1) demandes d'adhésions de Communes à titre isolé : Banne, Berrias et Casteljaou, Châteaubourg, Lafarre, Saillans, St Remèze, St Paul le Jeune. 2) demandes d'adhésions du Syndicat intercommunal suivant : Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche. Conformément aux dispositions du code



général des collectivités territoriales, il appartient à chaque collectivité adhérente au SIVU de se prononcer sur ces demandes. Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, approuve l'adhésion des collectivités ci-dessus indiquées au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche. Pour : 14 - Contre : 1 (C. FELIX) Abstention : 0

Intercommunalité : Adhésion d'Hermitage-Tournois Communauté de Communes au Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais

Par délibération 2014-140 du 9 juillet 2014, le conseil communautaire d'Hermitage-Tournois a acté l'intégration de la Communauté de communes au nouveau périmètre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes du Grand Rovaltain porté par le Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais et en conséquence demandé son retrait du Syndicat Mixte Ardèche Verte par délibération n° 2014-183 du 23 septembre 2014. Par délibération n° 2015-023 du 25 février notifiée le 11 mars 2015, Hermitage-Tournois Communauté de communes a approuvé à l'unanimité son adhésion au Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais pour la totalité de son territoire. Conformément à l'article L5214-27 du CGCT, cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la Communauté. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion d'Hermitage-Tournois Communauté de communes au Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais pour la totalité de son territoire.

Intercommunalité : Adhésion d'Hermitage-Tournois Communauté de Communes au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique

Par délibération 2014-141 du 9 juillet 2014 notifiée le 11 mars 2015, le conseil communautaire d'Hermitage-Tournois a approuvé à l'unanimité son adhésion au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique. Conformément à l'article L5214-27 du CGCT, cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la Communauté. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion d'Hermitage-Tournois Communauté de communes au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique.

Intercommunalité : Modification des statuts d'Hermitage-Tournois Communauté de Communes

Par délibération 2014-018 du 25 février 2015 notifiée le 12 mars 2015, le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts d'Hermitage-Tournois Communauté de communes reprenant les articles 8 à 12 des statuts qui manquaient dans ceux approuvés précédemment. Conformément à l'article L5211-20 du CGCT, le conseil municipal de chacune des communes membres dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification, pour se prononcer sur la modification envisagée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts d'Hermitage-Tournois Communauté de communes.

Voirie : Travaux d'aménagement du carrefour RD101 / voie communale n°1 – Avenant au marché de travaux pour le lot 2

Il est fait part de la proposition d'avenant au marché de travaux pour les travaux d'aménagement de la Route du Vercors et de la Rue des Écoles concernant le lot n°2 – « Voirie ». Cet avenant résulte de travaux complémentaires demandés par la municipalité. Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avenant en plus value dont le montant total s'élève à 9 574,28 € HT pour un montant du marché initial égal à 79 286,05 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant proposé et autorise le Maire à le signer.

18 mai 2015

Présents : Bruno SENECLAUZE, Michel BANC, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Nathalie LARGERON, Michel MONNERON, Marie-Chantal BLACHE, Jacques BREYTON, Luc TARDY, Claudine WASSILIEFF, Jean ABRIAL, Claude FELIX, Emeline THIEVENT, Pierrette BIFFIGER. Absente et excusée : Marie-Christine PORTE - Secrétaire de séance : Claude FELIX

SDED : Organisation d'un groupement d'achat de l'électricité par Energie SDED

Depuis le 1^{er} juillet 2007, et conformément aux articles L. 331-1 et suivants du Code de l'énergie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs. Le 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés d'électricité disparaîtront pour l'ensemble des bâtiments dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, pour l'essentiel les tarifs « jaunes » et « verts ». Les personnes publiques et notamment les collectivités territoriales et leurs établissements publics qui souhaitent bénéficier des prix de marché doivent, pour leurs besoins propres en énergie, recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics pour la sélection de leurs prestataires. La mutualisation de l'achat peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, incidemment, d'obtenir des meilleurs prix. Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme a constitué un groupement de commandes sur le fondement de l'article 8 VII du Code des marchés publics (CMP). Ce groupement vise à répondre aux besoins récurrents de ses Membres en matière d'achat d'électricité et services associés. Ce groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres. La commune de Beaumont-Montoux est consommatrice d'électricité pour différents bâtiments (Restaurant scolaire, Église, Garages municipaux, bâtiment de l'ex caserne des pompiers, locaux abritant le cercle de la fontaine et la microcrèche). Ses besoins sont estimés à 80 000 kWh par an et se répartissent sur 1 Point de Livraison. Le coordonnateur du groupement est Energie SDED, Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement. La CAO du groupement sera celle d'Energie SDED, coordonnateur du groupement. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- autorise l'adhésion de la commune de Beaumont-Montoux au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, et d'en autoriser sa signature ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Pour : 13 - Abstention : 1 (J. BREYTON) - Contre : 0

Urbanisme : Révision du Plan Local d'Urbanisme - Adhésion au CAUE et convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage

Par délibération du 2 mars 2015, le conseil municipal a lancé la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme. Afin de mener à bien ce projet, il convient d'engager une réflexion d'ensemble. À cet effet, il est décidé de solliciter le CAUE de la Drôme (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme) pour une mission d'accompagnement à la Maîtrise d'ouvrage. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à cet organisme et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Urbanisme : Délégation du Droit de Prémption Urbain à la Communauté de Communes

Par délibération du 13 décembre 2004, la commune a instauré le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 décembre 2004, Vu les statuts d'Hermitage-Tournois Communauté de

Communes, Vu la délibération du Conseil Communautaire du 6 mai 2015 demandant la délégation du droit de préemption urbain pour les zones d'activités d'intérêt communautaire. Considérant que la zone d'activités de l'Île est gérée par Hermitage-Tournois Communauté de Communes, Considérant que pour une gestion globale des zones d'activités de la Communauté de Communes, il est souhaitable de confier à Hermitage-Tournois Communauté de Communes le droit de préemption urbain conformément à l'Art. L. 211-2 du code de l'urbanisme. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de déléguer à Hermitage-Tournois Communauté de Communes l'exercice du droit de préemption urbain sur le périmètre de la zone d'activités de l'Île, classées UI et AUai au Plan Local d'Urbanisme, - autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien ce dossier et à signer tous les documents y afférents.

Voirie : Marché de travaux d'aménagement, de réparations et d'entretien de voirie et réseaux divers à bons de commande - Attribution du marché

Dans le cadre des travaux d'aménagement, de réparations et d'entretien de voirie et réseaux divers, une consultation, pour un marché à bons de commande, a été lancée selon la procédure adaptée. La durée de ce marché à bons de commande, article 77 du Code des Marchés Publics, est de 3 ans, reconductible une année, pour un montant total maxi de 240 000 € HT sur la durée initiale, 80 000 € HT sur l'année de reconduction éventuelle. Suite à cette consultation, un rapport de présentation a été rédigé. L'offre la mieux classée et retenue est celle du groupement TP RÉALISATIONS / ROFFAT. Il est précisé qu'une demande de subvention sera sollicitée chaque année auprès du Département de la Drôme. À l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise précitée.

Finances : Indemnisation du préjudice matériel subi par une conseillère municipale

À l'occasion du Conseil Municipal du 2 mars 2015, Mme Nathalie LARGERON a été victime d'un vol. En effet, le pot catalytique de son véhicule stationné devant la Mairie a été dérobé. Une déclaration auprès de Groupama a été effectuée dans le cadre de la mission collaborateurs. Une indemnité a ensuite été versée par la compagnie d'assurance, au profit de la commune, imputée sur l'article 7788. Il convient dès lors de reverser à l'élue concernée, conformément à l'article L. 2123-31 à L. 2123-33 du CGCT, le montant de l'indemnité, s'élevant à 169 €, en imputant la dépense sur l'article 678. Pour : 13 Abstention : 1 (N. LARGERON) Contre : 0

Personnel : Renouvellement de l'adhésion au service d'assistance retraite du Centre de Gestion pour les années 2015 à 2017

Depuis 2008, la commune de Beaumont-Montoux adhère par convention au service d'assistance retraite CNRACL proposé par le Centre de Gestion de la Drôme. À ce titre, le Centre de gestion (C.D.G.) propose aux collectivités une mission d'intervention concernant les dossiers et processus liés aux retraites. Le coût de ce service est fonction des processus, nombre et type de missions effectués par le C.D.G. Afin de poursuivre dans cette démarche, une nouvelle convention est proposée pour les années 2015 à 2017.

Accord du conseil à l'unanimité.

Personnel : Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal décide la création d'un poste Adjoint Technique Territorial Principal de 2^e classe à temps non complet (27,19h/semaine) à compter du 10 mars 2015 suite à l'éligibilité d'un agent.

Divers : Création d'un marché de détail

La municipalité souhaite créer un marché municipal sur la commune. Un marché municipal hebdomadaire pourrait ainsi avoir lieu chaque jeudi, place de la mairie, de 16 h 30 à 19 h 30, à partir du 21 mai 2015. La mise en place d'un tel marché apporterait une animation supplémentaire en centre-village, il pourrait attirer des personnes venant

conseils municipaux

Information

- Charte de l'élu local – Principes

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 institue un article L. 1111-1-1 dans le CGCT qui dispose que « les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local ».

23 juin 2015

Présents : Bruno SENECLAUZE, Michel BANC, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Marie-Christine PORTE, Nathalie LARGERON, Michel MONNERON, Jacques BREYTON, Luc TARDY, Claudine WASSILIEFF, Jean ABRIAL, Claude FELIX, Emeline THIEVENT. Absentes et excusées : Marie-Chantal BLACHE et Pierrette BIFFIGER. Bon pour pouvoir : Marie-Chantal BLACHE à Emmanuelle ROCHE, Pierrette BIFFIGER à Bruno SENECLAUZE - Secrétaire de séance : Emmanuelle ROCHE

SDED : Raccordement individuel au forfait

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune afin d'alimenter, à partir du poste ZA des Îles, la construction de M. Nicolas RONJAT située route de Châteauneuf. Le Conseil Municipal approuve la participation de la commune aux travaux, dont le forfait s'élève à 2 621,54 €. Accord du conseil à l'unanimité.

Structure de santé : Approbation de l'Avant-Projet Sommaire et demande de subventions

Par délibération du 2 mars 2015, l'assemblée délibérante approuvait le programme de ce projet ainsi que le montant de l'enveloppe financière estimé à 190 000 € HT. Le bureau de maîtrise d'œuvre, Atelier 3A, a depuis conçu un Avant-Projet Sommaire, sachant que la réalisation de cette opération débuterait au début du 1^{er} semestre 2016. À ce jour, l'enveloppe financière des travaux estimée au niveau de l'Avant-Projet Sommaire (APS) est de 189 715 € HT. Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- agréé l'Avant-Projet Sommaire (APS)
 - agréé le montant prévisionnel de l'investissement correspondant,
 - agréé le plan de financement prévisionnel de cette opération,
 - sollicite auprès de Monsieur Le Député Patrick Labaune une aide de 30 000 € au titre de la réserve parlementaire,
 - sollicite auprès du Département une subvention au meilleur taux auquel peut prétendre la commune.
- Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1 (Jacques BREYTON)

Associations : Subvention exceptionnelle à l'association Football Club Hermitage

Cette année, l'association FCH fête ses 10 ans. À cette occasion, une subvention exceptionnelle de 250 € sera versée afin d'aider à la réalisation de cet événement festif et sportif. À l'unanimité.

HTCC : Proposition de prise en charge complète par la Communauté de Communes des prélèvements du fonds de péréquation intercommunal et communal au titre de l'année 2015

Le Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012 et constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Répartition du FPIC :

- Part de la Communauté de Communes : 94 987 €
 - Part des Communes Membres : 135 298 €
- Hermitage-Tournois Communauté de Communes est contributeur en 2015 à hauteur de 230 285 €. La Communauté

de communes propose de prendre en charge intégralement le FPIC pour l'année 2015. Accord à l'unanimité de la commune, dont la participation s'élevait à 4 828 €.

Divers : Catastrophe au Népal

L'Association des Maires de la Drôme propose d'apporter une aide financière au Népal suite au séisme par le versement d'une subvention de solidarité à l'association Cités Unies France, association qui réunit les collectivités en coopération décentralisée. Une aide de 300 € sera versée sur le compte bancaire de l'association Cités Unies France. Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1 (Claude FELIX)

16 juillet 2015

Présents : Bruno SENECLAUZE, Michel BANC, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Marie-Christine PORTE, Nathalie LARGERON, Michel MONNERON, Luc TARDY, Claudine WASSILIEFF, Jean ABRIAL, Claude FELIX, Marie-Chantal BLACHE. Absents et excusés : Emeline THIEVENT, Pierrette BIFFIGER, Jacques BREYTON. Bon pour pouvoir : Emeline THIEVENT à Nathalie LARGERON, Pierrette BIFFIGER à Bruno SENECLAUZE, Jacques BREYTON à Claude FELIX - Secrétaire de séance : Nathalie LARGERON. Arrivée de Claude FELIX

Écoles : Subvention exceptionnelle à l'OGEC de l'école Saint-Joseph pour aider au financement du remplacement de l'escalier de secours extérieur

L'École Saint-Joseph sollicite une subvention pour aider au financement du remplacement de l'escalier de secours extérieur. En effet, suite au passage du bureau de contrôle pour un diagnostic sécurité et accessibilité, cette issue de secours a été déclarée non-conforme. Au vu des devis présentés, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer la somme de 5 000 €. Cette somme sera prélevée sur les crédits de l'article 6574 et mandatée sur justificatifs.

Associations : Subvention exceptionnelle à l'association Amicale Boules

L'association Amicale Boules sollicite une subvention exceptionnelle de 500 € pour aider à financer la manifestation du coathlon du sport adapté. Ce montant sera prélevé sur les crédits de l'article 6574. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Personnel : Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'avis favorable du Comité Technique, il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression du poste d'adjoint technique de 1^{er} classe à raison de 27,19 h hebdomadaires suite à avancement de grade de l'agent, à compter du 10 mars 2015.

Accord du conseil à l'unanimité.

Personnel : Création d'un Emploi d'Atsem 1^{er} classe

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure. En effet, la commune est en attente d'informations complémentaires demandées à la Préfecture.

Personnel : Recrutement d'un agent non titulaire de droit public en contrat à durée déterminée

Compte tenu des effectifs scolaires pour l'année scolaire 2015-2016, il y a lieu de prévoir de seconder l'agent titulaire en charge de la surveillance des élèves dans la cour de l'école primaire publique pendant la pause méridienne (11h30 à 13h30 les lundis, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire) et ce jusqu'à l'arrivée des enseignants. À cet effet, il est décidé de recruter une personne en qualité de non titulaire de droit public en contrat à durée déterminée du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016. Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut afférent au 1^{er} échelon du grade d'embauche (adjoint d'animation territorial de 2^e classe) à raison d'un temps de travail annualisé de 7,41 h / semaine. Accord du conseil à l'unanimité.

Finances : Décision modificative budgétaire

Compte tenu des montants de subvention octroyés, il convient d'augmenter les crédits de l'article 6574 (subventions allouées aux associations) de + 2 500 € en diminuant les crédits à l'article 61522 (entretien bâtiments) de 1 500 € et au chapitre 022 (dépenses



imprévues) de 1 000 €.

Information : Communication du rapport de synthèse Assainissement communal 2014

Le rapport de synthèse Assainissement communal 2014 a été établi.

6 août 2015

Présents : Bruno SENECLAUZE, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Jacques BREYTON, Michel MONNERON, Luc TARDY, Claudine WASSILIEFF, Marie-Chantal BLACHE. Absents et excusés : Emeline THIEVENT, Pierrette BIFFIGER, Claude FELIX, Michel BANC, Jean ABRIAL, Marie-Christine PORTE, Nathalie LARGERON - Bon pour pouvoir : Nathalie LARGERON à Emmanuelle ROCHE, Pierrette BIFFIGER à Bruno SENECLAUZE, Claude FELIX à Jacques BREYTON, Jean ABRIAL à Claudine WASSILIEFF, Marie-Christine PORTE à Christian DELSARTE - Secrétaire de séance : Claudine WASSILIEFF

Personnel : Création d'un Emploi d'Atsem 1^{er} classe

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs. Il est indiqué que la création de l'emploi d'ATSEM est justifiée par les effectifs prévus à la rentrée de septembre 2015 au Groupe Scolaire Henri Matisse. Cet emploi correspond au grade d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles de 1^{er} classe. La durée hebdomadaire de service afférente (temps de travail annualisé) est fixée à 30h19. L'emploi en question ne pouvant être pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent non titulaire de droit public en application de l'article 3-3, alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour occuper, dans les communes de moins de 2000 habitants et les groupements de communes de moins de 10 000 habitants, un emploi permanent lorsque la création de cet emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public. M. le Maire précise que la fluctuation des effectifs à chaque rentrée scolaire à l'école maternelle nécessite le recours à un agent non titulaire. Le recrutement s'opérera au vu de la détention du CAP Petite Enfance au minimum. Le niveau de rémunération s'établit à l'IB 342. La durée de l'engagement est fixée à 1 an à compter du 1^{er} octobre 2015. M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de créer un poste d'ATSEM de 1^{er} classe, rémunéré à l'indice brut 342, à raison d'un temps de travail annualisé de 30h19 par semaine, à compter du 1^{er} octobre 2015 pour une durée de 1 an ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

31 août 2015

Présents : Bruno SENECLAUZE, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Jacques BREYTON, Michel MONNERON, Luc TARDY, Claudine WASSILIEFF, Marie-Chantal BLACHE, Claude FELIX, Michel BANC, Jean ABRIAL, Marie-Christine PORTE, Nathalie LARGERON. Absents et excusés : Emeline THIEVENT, Pierrette BIFFIGER, Bon pour pouvoir : Pierrette BIFFIGER à Bruno SENECLAUZE, Emeline THIEVENT à Nathalie LARGERON - Secrétaire de séance : Luc TARDY

Personnel – Renouvellement d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi au sein de la filière technique

M. le Maire rappelle la délibération en date du 25 août 2014 relatif au recrutement d'une personne au sein de la filière technique, pour une période de 1 an, soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015 dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, à raison de 24,80h/semaine (temps de travail annualisé). À ce jour, la Commune souhaite renouveler ce contrat pour une période de 1 an soit du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 à raison d'un temps de travail complet (35h/semaine). En raison des actions de formation déjà réalisées par la Commune et celles envisagées à l'occasion du renouvellement, Pôle Emploi propose une nouvelle convention d'une durée de 1 an. Il est rappelé qu'une aide financière est consentie par l'État pour ce type de contrat. M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la convention avec Pôle Emploi et l'intéressé pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2015 à raison d'un temps de travail complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte la proposition de M. le Maire,
- autorise M. le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi ainsi que tout autre document nécessaire (notamment le contrat de travail),
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Voirie - Demande de subvention départementale pour les travaux de voirie communale année 2016

Dans le cadre des travaux de voirie communale pour l'année 2016, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière du Département à savoir la dotation cantonale. Le montant estimatif des travaux 2016 s'élève à 86 547 € HT.

Cimetière communal - Rétrocession de concession

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de rétrocession de concession à la commune formulée



par le co-titulaire survivant de la concession N2-279, M. CHAMPAVERT Henri. Cette concession trentenaire a été accordée en 2002 pour la somme de 307,50 €. Il est précisé à l'assemblée que l'ensemble des conditions requises par la réglementation funéraire en matière de rétrocession de concession sont réunies. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la rétrocession de la concession N2-279 à la commune,
- Fixe le montant du remboursement au prorata du temps restant à verser au demandeur à 174,25 €,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22 septembre 2015

Présents : Bruno SENECLAUZE, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Jacques BREYTON, Michel MONNERON, Luc TARDY, Claudine WASSILIEFF, Marie-Chantal BLACHE, Claude FELIX, Michel BANC, Emeline THIEVENT, Marie-Christine PORTE, Nathalie LARGERON. Absents et excusés : Jean ABRIAL, Pierrette BIFFIGER, Bon pour pouvoir : Pierrette BIFFIGER à Bruno SENECLAUZE, Jean ABRIAL à Claudine WASSILIEFF - Secrétaire de séance : Marie-Christine PORTE

Arrivée de Nathalie LARGERON, Emeline THIEVENT et Emmanuelle ROCHE

Associations - Avenant à la convention avec l'association Familles Rurales dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016

La réforme des rythmes scolaires impose de mettre en place une organisation des temps d'activités périscolaires (TAP) depuis la rentrée 2014. À cet effet, une convention, dénommée « convention de partenariat sur les temps périscolaires », a été signée avec l'association Familles Rurales de Beaumont-Monteux, le 2 septembre 2014, conformément à la délibération n°56/2014 du 25 août 2014. Cette convention a pour objet de déléguer à l'association Familles Rurales de Beaumont-Monteux la mise en œuvre des TAP au groupe scolaire Henri Matisse et d'en préciser les termes opérationnels et financiers. L'article 5 prévoyait les modalités de versements des sommes nécessaires au bon déroulement des activités pour l'année scolaire 2014-2015. Il y a lieu de signer un avenant pour l'année scolaire 2015-2016 afin de définir le montant de la subvention de fonctionnement à allouer et ses modalités de versement (versements de septembre 2015, janvier 2016 et avril 2016). Après en avoir délibéré, et sur présentation des justificatifs de l'année écoulée, le conseil municipal et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'association Familles Rurales de Beaumont-Monteux,
- se dit favorable aux versements des sommes indiquées sur l'avenant (compte 6 574) à l'association Familles Rurales de Beaumont-Monteux pour la mise en œuvre de ces TAP pour l'année 2015-2016. Les crédits sont inscrits au budget communal.

Voirie – Charte municipale définissant les modalités de rétrocession dans le domaine public routier communal des voies et réseaux privés.

La commune est sollicitée afin qu'elle intègre dans le domaine public des voies et réseaux privés. Afin d'éventuellement accéder à cette demande, la commission Aménagement du Territoire a établi un projet de charte municipale définissant les modalités de rétrocession dans le domaine public routier communal des voies et réseaux privés. Cette charte a pour objectif de déterminer les conditions dans lesquelles une demande d'intégration dans le domaine public communal pourra être acceptée. À l'unanimité.

HTCC – Nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Il est rappelé que selon l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Considérant que pour traduire sur le plan budgétaire l'extension de compétences et la réduction ou l'élargissement d'Hermitage-Tournonais Communauté de Communes, il y a lieu de procéder à la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres. Hermitage-Tournonais Communauté de Communes demande de procéder au sein du Conseil municipal à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant : Il est proposé de désigner M. Christian DELSARTE membre titulaire pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) d'Hermitage-Tournonais Communauté de Communes. Il est procédé au vote. Puis, il est proposé de désigner Jacques BREYTON membre suppléant pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) d'Hermitage-Tournonais Communauté de Communes, en cas d'empêchement du membre titulaire. À l'unanimité. Intercommunalité : Communication du rapport d'activités 2014 de la communauté de communes Hermitage-Tournonais

9 novembre 2015

Présents : Bruno SENECLAUZE, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Jacques BREYTON, Michel MONNERON, Luc TARDY, Claudine WASSILIEFF, Marie-Chantal BLACHE, Claude FELIX, Michel BANC, Emeline THIEVENT, Marie-Christine PORTE, Nathalie LARGERON, Jean

ABRIAL, Nathalie BANCHET. Secrétaire de séance : Emeline THIEVENT

Monsieur Le Maire souhaite la bienvenue à Nathalie BANCHET, installée conseillère municipale suite au décès survenu le 30 septembre 2015 de Mme Pierrette BIFFIGER (comme le stipule l'article 270 du code électoral, le siège devenu vacant est attribué au colistier suivant). Monsieur Le Maire propose un moment de recueillement en hommage à Mme Pierrette BIFFIGER.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Projet de fusion Syndicat des Eaux de la Veauine (SIEV)

et SIEA (Syndicat Intercommunal de l'eau et de l'assainissement) Pont de l'Isère, la Roche-de-Glun, Glun

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) dispose qu'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) doit être adopté dans chaque département avant le 31 mars 2016. Par courrier en date du 7 octobre 2015, Monsieur le Préfet a fait parvenir à la commune un projet de schéma prévoyant la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veauine et du Syndicat Intercommunal de l'eau et de l'assainissement Pont de l'Isère – La Roche-de-Glun – Glun (SIEA PLRG). Il est indiqué que les deux structures entretiennent depuis longtemps d'excellentes relations. Premièrement, au niveau technique, une conduite d'interconnexion a été mise en place en 2011 afin de pouvoir suppléer sans délai à une éventuelle défaillance de l'unique ressource de ce syndicat. Deuxièmement, au niveau de la gouvernance, en répartissant le territoire desservi avec comme objectif l'économie d'argent public, ainsi les quartiers Sud de la commune de Mercuriol sont alimentés en eau potable par le SIEA PLRG alors que la plus grande partie de la commune dépend d'Eaux de la Veauine. En ce qui concerne l'assainissement, cette structure gère uniquement l'épuration des eaux usées pour les communes de Pont-de-l'Isère, La Roche-de-Glun, Glun. Ces deux services sont gérés en délégation par Veolia Eau.

Il est fait remarquer qu'une telle fusion ne bouleverserait pas l'organisation des Eaux de la Veauine puisque le SIEA PLRG est géré par un délégataire. Par ailleurs, la loi NOTRe a pour objectif d'améliorer l'efficacité des services d'eau potable. Elle prévoit en 2020 de diminuer encore le nombre de structures intervenant dans le domaine de l'eau potable en ne conservant que les syndicats intercommunaux chevauchant au moins 3 groupements de communes ce qui ne sera pas le cas d'Eaux de la Veauine. Néanmoins, couper un réseau construit et interconnecté sur plus de 60 ans induirait une grande complexité technique séparant certains réservoirs des captages qui les alimentent et nécessiterait une multitude de compteurs induisant ainsi une moindre efficacité du service, soit un résultat opposé aux objectifs de la loi NOTRe. Les services du ministère ont été contactés à ce sujet. Il ressort de ces discussions qu'Eaux de la Veauine pourrait perdurer sous la forme d'un syndicat mixte. Le comité syndical du 19-10-2015 a délibéré favorablement pour la fusion avec SIEA PLRG et la reprise du service des eaux de St-Donat-sur-Herbasse. En effet, cette augmentation de périmètre permettra à Eaux de la Veauine d'atteindre une taille critique plus importante avec 25 000 personnes alimentées au lieu des 15 500 actuellement. Cette taille sera un argument supplémentaire afin de satisfaire les objectifs de la loi NOTRe et ainsi avoir plus de chance d'éviter en 2020 une disparition du syndicat des Eaux de la Veauine. Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, donne un avis favorable sur le projet de fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veauine et du Syndicat Intercommunal de l'eau et de l'assainissement Pont-de-l'Isère, La Roche-de-Glun, Glun. Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1 (J. BREYTON)

CCAS : Élection des membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Les conseils d'administration des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont composés pour moitié de membres élus au sein du conseil municipal et pour l'autre moitié de membres nommés par le Maire. Le Maire est Président de droit du conseil d'administration du CCAS. Par délibération du 8 avril 2014, le conseil municipal a

décidé de définir la composition du conseil d'administration du CCAS et de fixer à 8 le nombre de membres élus et nommés. Suite au décès survenu fin septembre 2015 de Mme Pierrette BIFFIGER, membre élu du conseil d'administration du CCAS, il y a lieu, en raison de l'absence de candidat restant sur la liste, de procéder à une nouvelle élection par le conseil municipal de l'ensemble des administrateurs élus. À titre de rappel, les membres du conseil élus lors de l'installation du conseil d'administration du CCAS en 2014 étaient les suivants : Michel BANC, Marie-Chantal BLACHE, Jacques BREYTON, Pierrette BIFFIGER. La liste des membres nommés, désignés par arrêté du Maire, reste inchangée. L'élection a lieu au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel et à bulletin secret. Sont élus, à l'unanimité, au scrutin de liste et à bulletin secret, les quatre membres suivants :

- Michel BANC, 1^{er} adjoint
- Marie-Chantal BLACHE, conseillère municipale
- Jacques BREYTON, conseiller municipal
- Nathalie BANCHET, conseillère municipale.

Associations : Renouvellement de la convention avec l'Association du Restaurant Scolaire pour l'année 2016

Afin d'aider au financement des repas servis au restaurant scolaire pour les élèves de l'école privée et publique de la commune, une convention avec l'Association Restaurant Scolaire est établie annuellement depuis 2010. Cette convention définit le montant de la participation financière de la commune ainsi que les modalités de paiement. Une nouvelle convention sera établie pour l'année 2016 sur la base de 1 € par repas servi. À l'unanimité.

Bâtiments : Adoption des Agendas d'Accessibilité Programmée

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées avait posé comme principe l'obligation de mise en accessibilité du cadre bâti au 1^{er} janvier 2015. L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 définit les nouvelles modalités d'application de la loi. Elle simplifie et explicite les normes d'accessibilité et sécurise le cadre juridique de mise en accessibilité en créant l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap). L'Ad'Ap permet de déroger à l'échéance du 1^{er} janvier 2015. L'agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public et d'installation ouverte au public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015. L'agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. La commune de Beaumont-Monteux a élaboré plusieurs Agendas d'Accessibilité pour finir de se mettre en conformité et d'ouvrir l'ensemble de ses locaux à tous.

Ces agendas permettent d'échelonner les travaux sur trois ans et ont été déposés en préfecture avant le 27 septembre 2015. Il s'agit des bâtiments suivants : Toilettes Publiques Place de la Mairie, salon de coiffure, Groupe Scolaire Henri Matisse, Restaurant Scolaire, Mairie, Era, Multiservices, Maison des Sports / Centre de Loisirs. Par ailleurs, les services de l'État sont informés des bâtiments et espaces publics déjà aux normes (maisons des associations, église, cimetière, microcrèche). Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les Agendas d'Accessibilité déposés pour mettre en conformité ses locaux,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Personnel : Recrutement d'un agent non titulaire de droit public en contrat à durée déterminée

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, le conseil municipal décide la création d'un emploi non permanent pour une durée de un an à compter du 1^{er} décembre 2015. L'agent non titulaire recruté effectuera le nettoyage des locaux de l'école élémentaire pour un temps de travail annualisé de 8,89 heures/semaine. À l'unanimité.

Structure de santé : Approbation de l'Avant-projet Définitif (APD)



Par délibération du 26 mai 2014, le projet de construction d'une structure de santé était adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante. Par délibération du 2 mars 2015, l'assemblée délibérante approuvait le programme de ce projet ainsi que le montant de l'enveloppe financière. Le bureau de maîtrise d'œuvre retenu (Atelier 3A) a conçu un Avant-projet Sommaire approuvé par délibération du 23 juin 2015. L'assemblée délibérante prend connaissance de l'Avant-projet Définitif (APD). La réalisation de cette opération débute au cours du 1^{er} semestre 2016. À ce jour, l'enveloppe financière des travaux estimée au niveau de l'Avant-projet Définitif (APD) est de 222 630 € HT.

Après en avoir délibéré et au vu des documents présentés, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Agrée l'Avant-projet Définitif (APD)

- Agrée le montant prévisionnel de l'investissement correspondant,

- Agrée le plan de financement prévisionnel de cette opération,

- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour la réalisation de l'opération.

Voirie : Intégration dans le domaine public communal des parcelles ZK 609, 611 et 613

Vu le code de la voirie routière, considérant le transfert de propriété des parcelles acquises auprès du Département de la Drôme, préalablement aux travaux d'aménagement de voirie et de création du giratoire, faisant aujourd'hui partie intégrante du domaine privé communal. Considérant que les parcelles créées en vue d'un aménagement de voirie peuvent être intégrées au domaine public communal après délibération de classement émanant du conseil municipal. Considérant que les parcelles identifiées route du Vercors présentées dans le tableau ci-dessous peuvent faire l'objet d'un classement. Il est précisé que la longueur de la voirie à intégrer est de 80 mètres. Il est alors proposé au conseil municipal de classer, pour la route du Vercors, les parcelles privées communales non bâties réservées à la voirie désignée ci-dessus, dans le domaine public communal. Après délibération, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'intégration à la voirie communale des parcelles ZK 609, 611 et 613.

Divers : Appel à la solidarité pour les communes sinistrées du département des Alpes-Maritimes

Devant les conséquences dramatiques des intempéries récentes pour plusieurs communes de son département, l'association des maires des Alpes-Maritimes a lancé un appel aux dons et ouvert un compte bancaire destiné à recevoir des fonds pour venir en aide aux communes sinistrées. Le conseil municipal a décidé d'allouer une aide de 300 €. À l'unanimité.

Élus : Mandat spécial – Participation au Congrès des Maires de France

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 17 au 19 novembre 2015. Cette manifestation nationale est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales. Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'État vis-à-vis des communes. Un mandat spécial est une mission bien précise confiée par le Conseil municipal aux élus et comportant un intérêt communal. Monsieur Le Maire explique que ce type de manifestations est l'occasion de rencontres avec des maires et des élus confrontés à des problématiques communes, le partage des expériences est donc fortement enrichissant. Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

- de mandater Le Maire, Bruno SENECLAUZE et ses adjoints Michel BANC et Emmanuelle ROCHE pour participer au prochain Congrès des Maires de France 2015.

- de prendre en charge une partie des frais occasionnés par ce déplacement sur présentation d'un état des frais engagés ainsi que les frais d'inscription au congrès.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- adopte les propositions ci-dessus.

- dit que les frais engagés par cette mission seront pré-

levés sur les crédits inscrits au budget de la commune, exercice 2015, chapitre 65, article 6532.

Pour : 13 - Abstention : 0 - Contre : 2 (J. ABRIAL, C. FELIX)

Finances : Décisions modificatives budgétaires

Il convient de réajuster les crédits de la manière suivante :

Budget Commune : Fonctionnement :

- chapitre 012 (charges de personnel) article 6413 (personnel non titulaire) : + 7 000

- chapitre 67 (charges exceptionnelles) article 678 (autres charges exceptionnelles) : + 180 €

- chapitre 011 (charges à caractère général) article 611 (contrat de prestation de services) : - 7 180 €

Investissement :

- article 165 (remboursement cautions) : + 500 €

- article 2312 du programme 254 (carrefour RD101/VC1) : - 500 €

Budget Assainissement : Investissement :

Programme Matériel Dégrilleur à créer : + 18 000 €

Programme 0017 (réseau carrefour VC1/RD101) : - 18 000 €

7 décembre 2015

Présents : Bruno SENECLAUZE, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Jacques BREYTON, Michel MONNERON, Luc TARDY, Claudine WASSILIEFF, Marie-Chantal BLACHE, Michel BANC, Emeline THIEVENT, Marie-Christine PORTE, Nathalie LARGERON, Jean ABRIAL, Nathalie BANCHET.

Absent : Claude FELIX, Secrétaire de séance : Michel BANC

Urbanisme : Adhésion pour la période 2016-2018 au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme géré par Hermitage-Tournois Communauté de Communes

La loi ALUR (Accès au Logement pour un Urbanisme Renoué) du 24 mars 2014 a mis fin le 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des actes d'urbanisme, pour toutes les communes membres de communautés de communes de plus de 10 000 habitants. Par délibération en date du 9 décembre 2014, et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la création de services communs indépendamment de tout transfert de compétence, Hermitage-Tournois Communauté de Communes a approuvé la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes compétentes qui souhaiteraient y adhérer. Ce service a été mis en place et rendu opérationnel au 1^{er} avril 2015. Ce service commun ne modifie en rien la répartition des compétences et chaque maire conserve ses prérogatives, notamment au niveau de la délivrance des autorisations d'urbanisme. La commune conserve son rôle actuel à minima : dépôt et enregistrement des dossiers, transmission au service instruction, consultation des concessionnaires, relations au pétitionnaire, contentieux. La Direction Départementale des Territoires (DDT) conserve le contrôle de légalité des actes et le calcul des taxes. Le service mutualisé Application du Droit des Sols (ADS) procède à l'instruction des dossiers. L'adhésion au service mutualisé ADS est établie sur une base contractuelle. Une convention définit la répartition précise des tâches qui incombent à chacun : actes pris en charge, nature des prestations, modalités de transmission des demandes, modalités de financement du service. Monsieur Le Maire propose que la commune de Beaumont-Monteux adhère au service mutualisé ADS géré par Hermitage-Tournois Communauté de Communes pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément aux dispositions contractuelles définies, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes :

- Permis de construire, Permis de démolir, Permis d'aménager, Certificats d'urbanisme article L410-1b du code de l'urbanisme.

Les tarifs proposés sont :

- 180 € pour un permis de construire,

- 220 € pour un permis d'aménager,

- 140 € pour un permis de démolir,

- 70 € pour un certificat d'urbanisme opérationnel.

Ainsi, il convient d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante, qui précise notamment les modalités de fonctionnement, de règlement du service mutualisé et les rôles et obligations respectifs de chacun. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- souhaite adhérer au service mutualisé mis en place par HTCC à compter du 1^{er} janvier 2016 pour l'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes : Permis de construire, Permis de démolir, Permis d'aménager, Certificats d'urbanisme article L.410-1b du code de l'urbanisme.

- autorise le Maire à signer la convention correspondante, conclue jusqu'au 31 décembre 2018.

Les services de la commune instruiront les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme L.410-1a du code de l'urbanisme.

Commerce Multiservices : Indemnisation Préjudice

L'aménagement du carrefour de la rue des écoles (VC1) et de la route du Vercors (RD 101) a été l'occasion de travaux d'assainissement et de voirie. Pour permettre ces travaux, qui se sont déroulés de novembre 2014 à février 2015, la circulation du carrefour et à proximité du commerce « aux délices du palais » a été réglementée.

Ce commerce est exploité par Messieurs Junique et Frachisse, dans le cadre d'un bail commercial consenti par la commune. Par courrier adressé au Maire, ils sollicitent auprès de la commune une aide financière pour la baisse de leur chiffre d'affaires pendant la durée des travaux.

Compte tenu de l'impact des travaux sur le chiffre d'affaires de ce commerce et des justificatifs fournis, il est proposé de dédommager le commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'entreprise « aux délices du palais », une indemnité compensatrice équivalente à 4 mois de loyer soit 2 098,04 € à titre de dédommagement consécutif à la baisse de son chiffre d'affaires pendant les travaux.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2015 à l'article 671.

Assainissement : Réalisation d'un diagnostic réseau des eaux usées et demande de subvention

Il est rappelé le projet de réhabilitation de la station d'épuration.

Préalablement à la réalisation de ce projet, il convient de faire réaliser un diagnostic des réseaux d'eaux usées par un bureau d'étude. Une consultation sera lancée début 2016.

Un devis estimatif de ce diagnostic a été réalisé par SED Ingénierie-Conseil qui s'élève à 46 558 € HT.

Cette étude peut être subventionnée par l'Agence de l'Eau et le Département de la Drôme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve le principe de réalisation de ce diagnostic,

- sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de la Drôme au meilleur taux auquel peut prétendre la commune.

- charge Monsieur Le Maire de consulter des bureaux d'études afin de retenir la meilleure proposition,

- autorise Monsieur Le Maire à attribuer le marché.

Finances : Décisions modificatives budgétaires sur le budget communal

- Il convient de prévoir en section de fonctionnement les crédits sur le compte 671 (charges exceptionnelles sur opération de gestion courante) : + 2 200 € et diminuer les crédits à l'article 60633 (fournitures de voirie) : - 2 200 €

- Il est proposé de créer un programme « accessibilité bâtiments » : + 25 000 € et un programme « accessibilité voirie » : + 25 000 € et réduire le programme « aménagement cimetière » : - 50 000 €

Adopté à l'unanimité.

+ sur www.beaumontmonteux.fr

CCAS

La semaine bleue :

Partenaires pour la semaine bleue, le CCAS et le Cercle de la Fontaine ont offert aux aînés de notre commune, mais aussi à tous (n'est-on pas toujours l'aîné de quelqu'un ?) une après-midi récréative le 17 octobre à la salle ERA. La pièce de théâtre donnée par le TGB de Granges-les-Beaumont a réuni 130 personnes, bien décidées à se rencontrer pour sourire... Il y avait là parmi elles des « transfuges » d'autres communes et en cela aussi cette manifestation fut une vraie réussite.

Bilan « plan canicule »

Les 3 et 17 juillet de cet été, les habitants qui s'étaient inscrits au préalable ont été contactés par le CCAS dans un souci de prendre de leurs nouvelles et d'évaluer leurs besoins. Bouteilles d'eau et brumisateurs ont été distribués à une quinzaine de personnes.

Plan « grand froid »

Selon le même déroulement, un contact sera pris avec les personnes inscrites, et des visites pourront être rendues si nécessaire.

Les personnes isolées, âgées et/ou handicapées vivant à leur domicile sont invitées à se faire connaître auprès de la Mairie afin d'être contactées en cas d'alerte de la Préfecture.

Les permanences

Les permanences du CCAS se poursuivent le premier mardi de chaque mois. Vous y êtes reçus par deux membres du CCAS en toute confidentialité à partir de 17 h 30. Vous pouvez avant ces permanences vous présenter au secrétariat de la Mairie pour prendre rendez-vous, si vous le souhaitez. Vos demandes seront alors transmises à l'ensemble du CCAS dans l'unique but de vous informer et de vous venir en aide.

Repas de fin d'année

184 personnes âgées de 66 ans et plus ont été conviées au repas de fin d'année offert par le CCAS qui s'est déroulé au restaurant la Tonnelle le 12 décembre 2015.

La TNT HD arrive le 5 avril 2016

Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que le logo « Arte HD » apparaît soit sur la chaîne 7 soit sur la chaîne 57. Si vous ne voyez pas le logo sur l'une de ces deux chaînes : **équipez-vous d'un adaptateur TNT HD.**

• **Si vous recevez la télévision par câble ou satellite :** renseignez-vous auprès de votre opérateur.

• **Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre :** Votre équipement est déjà compatible HD.

www.recevoirLaTNT.fr
0970 818 818 (prix d'un appel local)



ADAPEI : opération brioches

Le vendredi 9 octobre, notre commune était invitée à se joindre à « l'opération brioches » de l'ADAPEI (Association de parents amis et personnes déficients intellectuels).

4 jeunes du Lycée de la Pélissière de Tournon (partenaire de l'opération) sillonnaient campagne et village avec l'appui d'un



membre du CCAS. Parallèlement, un stand proposait ces mêmes brioches à la sortie des écoles. Un repas fourni par le restaurant scolaire réunissait les bénévoles à midi autour de M. le Maire. En fin de journée, 135 brioches avaient été vendues.

L'argent récolté servira pour un internat destiné à des jeunes de l'IME de l'ADAPEI de Pierrelatte.

Un grand merci aux acheteurs et aux bénévoles, vous qui avez contribué, à votre niveau, à ce que l'ADAPEI puisse continuer l'entraide, les services et la gestion de ses établissements.



Les chiffres de la population

Quelques chiffres de notre commune suite au recensement.

Vous êtes régulièrement sollicités dans le cadre des recensements de la population effectués par l'INSEE.

Voici quelques chiffres reflétant l'évolution de la population du village :

Population et dynamiques sociales

	1990	1999	2006	2012
Population sans double compte	888	936	990	1 115
Densité moyenne (hab/km ²)	66	70	74	83

Age population	1999	%	2006	%	2012	%
0-19 ans	277	30 %	282	29 %	305	27 %
20-39 ans	228	24 %	238	24 %	288	26 %
40-59 ans	270	29 %	311	31 %	308	28 %
60-74 ans	103	11 %	101	10 %	153	14 %
75 ans et +	58	6%	58	6%	61	5%
Indice de jeunesse ⁽¹⁾	1,72	-	1,77	-	1,43	-

(1) l'indice de la jeunesse correspond au nombre de jeunes de 0 à 19 ans divisé par celui des personnes de 60 ans et plus.

Ménages

Années	1990	1999	2006	2012
Population des ménages	877	934	990	1 115
Nombre des ménages	291	334	362	428
Taille moyenne des ménages	3,01	2,8	2,74	2,61
Évolution annuelle moyenne	-0,8 %	-0,3 %	-0,8 %	

Années et %	2006	%	2012	%
1 personne seule	65	18 %	81	19 %
un couple bi-actif	153	42 %	178	42 %
un couple mono-actif	69	19 %	53	12 %
un couple de 2 inactifs	61	17 %	85	20 %
une famille monoparentale	8	2 %	24	6 %
cohabitation	8	2 %	4	1 %



Pierrette

Pierrette Biffiger nous a quittés le 30 septembre dernier. Conseillère municipale depuis mars 2014, elle avait 63 ans. Pierrette, parce qu'elle voulait consacrer du temps aux autres en même temps qu'aux siens, s'était engagée pour la Commune et avait accepté de prendre des responsabilités au sein de la nouvelle équipe municipale en intégrant la commission « vie du village » avec sérieux et un engagement déterminé. D'une grande générosité et toujours disponible, Pierrette faisait également partie du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). L'ensemble des membres du conseil municipal s'associe pour transmettre à son mari, ses filles, ses petits-enfants toutes leurs pensées les plus sincères.



état civil 2015

Naissances

POUYET Maryam née le 22 janvier 2015

SAUSSET Carmen née le 28 avril 2015

MAEKER Joan né le 17 mai 2015

LE BRECH Lena née le 1^{er} juin 2015

CHAUVIN Yaël né le 26 juin 2015

GUERROUCHE Lounès né le 29 juin 2015

ALESSI Elisa née le 29 août 2015

GUINET Germain né le 2 septembre 2015

MAISONNEUVE Jodie née le 14 septembre 2015

COISSARD Titouan né le 28 octobre 2015



POUYET Maryam



COISSARD Titouan



MAISONNEUVE Jodie

Mariages

HUGON Marc et HUGON Béatrice le 17 janvier 2015

FAURE Thierry et MATEJICEK Pascaline le 4 juillet 2015

REVILLARD Clément et CHATELLIER Sandy le 4 juillet 2015

SENECLAUZE Bruno et NOIROT Caroline le 4 juillet 2015

ARNAL Laurent et PELINQ Fantine le 11 juillet 2015

MANENT Luc et GUILLOUD Karen le 15 août 2015

MANDON Florian et ESCOMEL Mathilde le 22 août 2015

ALBERTIN Jean-Pascal et CHALAYE Anne-Marie le 29 août 2015

CHALENDARD Jordan et GOUY Morgane le 5 septembre 2015

Décès

COSTE Daniel décédé le 20 mars 2015

BARRAL Michel décédé le 8 août 2015

LUDWIG Gilles décédé le 11 septembre 2015

BIFFIGER née TEISSIER Pierrette décédée le 30 septembre 2015

FABRE Mickaël décédé le 3 octobre 2015



MAEKER Joan



GUINET Germain



HUGON Marc et HUGON Béatrice



CHALENDARD Jordan et GOUY Morgane



ALBERTIN Jean-Pascal et CHALAYE Anne-Marie



SENECLAUZE Bruno et NOIROT Caroline

Les Stap's l'incrustent jouent pour la Ligue contre le cancer

Le samedi 24 octobre, les « Stap's l'incruste » ont participé à une soirée musicale en faveur de la Ligue contre le Cancer, qui s'est déroulée au Théâtre le Rhône à Bourg-Les-Valence dans le cadre de la manifestation nationale « octobre rose ».

Le groupe composé d'une quinzaine de musiciens, dont des jeunes originaires du village, a joué plusieurs morceaux en passant de la valse, au rock pour terminer par du madison, un cocktail varié qui a enchanté le public.



École Henri Matisse: « Des balles ton cirque »

Pour l'année scolaire 2014-2015 les enseignantes avaient choisi de travailler autour du thème du cirque.

Le projet a été soutenu financièrement par la Mairie et a permis aux 125 enfants de l'école de s'initier aux différentes disciplines du cirque pendant les 10 séances proposées par les animateurs de l'Association de Romans « Des balles ton cirque ».

Ce projet s'est conclu par une représentation collective lors de la fête de l'école.



Temps d'Activités Périscolaires: de nouvelles activités



Après la présentation du bilan fin juin à la Salle des Fêtes en présence de nombreux parents, il a fallu se pencher sur l'organisation de la nouvelle année scolaire 2015-2016 pour l'animation des Temps d'Activités Périscolaires. Nathalie CHARRE, présidente de Familles Rurales et Amandine Sanchez, directrice, ont recherché de nouvelles activités à faire découvrir à nos enfants. Aussi, cette année, les enfants pourront s'initier au rugby et au hand. La danse sera toujours présente, avec du modern jazz. Des activités ludiques en anglais sont prévues. La musique, les activités manuelles et la cuisine continuent à être proposées.

Nous rappelons aux familles que l'inscription est obligatoire pour participer à ces activités.

Les fiches d'inscription sont distribuées en classe à vos enfants et peuvent également être imprimées sur le site de la commune dans la rubrique « actualités » www.beaumontmonteux.fr. A partir de la prochaine période (janvier à février 2016), vous pourrez transmettre directement en Mairie vos fiches d'inscription scannées sur la boîte mail créée à cet effet tap@beaumontmonteux.fr ou continuer à les déposer dans la boîte aux lettres notée TAP devant l'école élémentaire. Nous vous demandons de bien respecter la date limite d'inscription pour chaque période.

Afin de renouveler les activités, si vous connaissez des personnes qui seraient intéressées pour proposer une animation ou qui sont titulaires d'un BAFA et pourraient encadrer nos enfants, n'hésitez pas à transmettre leurs coordonnées à Familles Rurales qui se chargera de les contacter: famillesruralesnc.26@sfr.fr.

Remise d'un dictionnaire aux CM2

À la fin de la période scolaire 2014-2015, le Conseil Municipal apprenait que tous les élèves de CM2 de l'école Henri Matisse et de l'école Saint Joseph quitteraient le village de Beaumont-Montoux pour se rendre dans différents collèges des alentours pour l'année scolaire 2015-2016.



C'est avec fierté que la municipalité, représentée par M. le Maire et la commission « vie du village » remettait à chaque enfant concerné un dictionnaire en souvenir de leur scolarité passée dans les écoles du village. Félicitations à tous ces enfants et bonne continuation dans leur vie de collégien.

Depuis plusieurs années, le nombre d'enfants scolarisés au groupe scolaire Henri Matisse est en forte progression. Pour des raisons d'organisation (structure, personnel, carte scolaire...) et dans l'intérêt des enfants, la municipalité vous demande d'inscrire vos enfants pour la rentrée scolaire 2016-2017. Merci de vous présenter en Mairie muni de votre livret de famille, votre carnet de santé ainsi que d'un justificatif de domicile.

Les ados

La commission Vie du Village travaille sur un projet d'animation des différents moments des vacances à destination des adolescents de la commune (12-18 ans). À chaque période de vacances la municipalité essaiera d'offrir la découverte d'une activité. Nous restons ouverts à vos idées !!! Vous avez entre 12 et 18 ans et vous vivez à Beaumont-Montoux, pré-inscrivez-vous sur l'adresse mail: ados@beaumontmonteux.fr, vous recevrez les informations relatives aux activités organisées. Pour les vacances de février 2016, vous pourrez découvrir le street jazz (ouvert aux filles et aux garçons).

Restaurant scolaire

Depuis quelques années le restaurant scolaire accueille de plus en plus d'enfants des 2 écoles du village. Pour l'année 2014/2015, il a servi plus de 14000 repas. Il est géré, via une association loi 1901 dirigée par des parents bénévoles dont les enfants sont scolarisés à Beaumont-Montoux. Un grand bravo à nos équipes de salariées et de bénévoles.

Les repas sont préparés sur place à partir de produits frais, intelligemment concoctés par notre cuisinière. Elle veille à proposer diverses saveurs et ainsi faire découvrir à l'ensemble des enfants des goûts nouveaux. Ce travail se fait en collaboration avec une diététicienne qui valide les menus. Chaque mois, un repas à thème est proposé. À l'occasion des fêtes de Noël, nous organisons un repas convivial pour réunir les corps enseignants des 2 écoles et la municipalité. Le financement de notre association est assuré par les cotisations, les repas payés par les parents et les subventions de la mairie. Depuis cette année, vous pouvez visiter notre site internet: www.restoscobeauumont.fr/, il vous donne les informations essentielles sur notre fonctionnement. Vous pouvez aussi nous contacter au restaurant au **04 75 84 52 32** ou par mail bureau@restoscobeauumont.fr

N'oubliez pas: les inscriptions se font au plus tard le 20 de chaque mois.



Notre cuisinière anime aussi les TAP



Petit deviendra grand...

ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Cette nouvelle année scolaire se place sous le signe de l'accueil et du renouveau. De nombreuses nouvelles « têtes blondes » ont fait leurs premiers pas à l'école Saint-Joseph.

Accompagnée de ses 80 élèves et de leurs parents dynamiques et volontaires, l'équipe pédagogique démarre cette année chargée de projets.

Elle sera articulée autour d'un thème : les métiers.

L'école des apprentis élèves

En référence au programme de l'enseignement moral et civique, un conseil d'école aura lieu chaque trimestre. Deux délégués de chaque classe, de la maternelle au CM2, sous la responsabilité d'une enseignante, se

une heure et demie dans chaque classe. Cette journée se clôturera par une dégustation.

L'école des apprentis poètes

Depuis quelques années, l'équipe enseignante met en place un projet travaillant un domaine artistique qui s'achève par un spectacle à la salle des fêtes au moment des fêtes de Noël.

Après la musique, le théâtre et la chorale, c'est au tour de la poésie d'être mise en valeur.

Ce travail très riche en partage et en apprentissages est aussi l'occasion de permettre aux enfants de s'impliquer dans un projet collectif et d'être les acteurs et les auteurs d'un spectacle très attendu par les parents.

Le mardi 15 décembre, les parents sont venus écouter et applaudir nos poètes en herbe !

L'école des apprentis « éclairés »

La pastorale, vécue souvent à partir du quotidien de notre école, en lien avec le projet pédagogique de l'année ou des événements particuliers, comme la rentrée, les vacances... ou encore des fêtes du calendrier liturgique comme Noël, Pâques, fait partie de notre caractère propre.

Par des temps de prières et de réflexion, la pastorale vécue à la lumière de l'évangile, apporte un éclairage joyeux et plein d'espérance sur nos comportements, nos paroles et notre manière de vivre ensemble.

Animés par les enseignantes et le prêtre, ces moments d'éveil spirituel, se font dans le respect des convictions de chacun.



Agenda

Loto : dimanche 7 février 2016

Portes Ouvertes : samedi 2 avril 2016

Kermesse : samedi 25 juin 2016

Contact

N'hésitez pas à nous contacter pour rencontrer l'équipe enseignante.

Adresse postale :

21, rue des écoles
26 600 Beaumont-Montoux

Tél. et fax : 04 75 84 69 27

Mail :

ogec.ecolestjoseph@wanadoo.fr

Site internet :

**www.stjoseph-beaumontmon-
teux.com**



retrouveront et réfléchiront à des solutions pour améliorer la vie de tous au sein de l'école.

Le premier conseil a pour thème : les règles en cour de récréation.

L'école des apprentis cuisiniers

À l'occasion de la semaine du goût, les élèves vont bénéficier de l'intervention d'un professionnel qui viendra leur faire découvrir son métier à travers diverses activités culinaires. Il sera présent

Bienvenue à l'école Henri Matisse

GROUPE SCOLAIRE HENRI MATISSE



Depuis la rentrée, l'école Henri Matisse accueille 128 enfants répartis en 5 classes. Le maintien, cette année encore, de cinq matinées de travail et de deux après-midi allégées par les TAP (temps d'activité périscolaire), permet de favoriser les temps d'apprentissage de nos élèves.



Grâce à une équipe enseignante stable et avec la participation de l'Amicale Laïque, une équipe de parents dynamiques, de nombreux projets en lien avec les programmes de l'Éducation Nationale vont voir le jour.

Comme chaque année, l'équipe enseignante s'est efforcée de proposer aux élèves des activités variées auxquelles ils n'ont pas toujours accès dans la commune. Ainsi, l'année dernière, notre école a bénéficié de l'intervention d'un artiste agréé au cours de dix séances de cirque. Jongleurs, acrobates ou funambules,

tous les enfants ont pu faire briller les yeux de leurs parents lors d'une représentation pendant la kermesse.

Pour prolonger le rêve, toute l'école a également assisté à une représentation du cirque Pinder à Valence. Cette fois, ce sont les tigres, les éléphants et les trapézistes qui ont fait briller les yeux de nos enfants.

Cette année, le sport sera mis à l'honneur avec le Comité Départemental d'escrime qui interviendra dès le mois de janvier, permettant ainsi aux enfants de découvrir un nouveau sport, l'objectif n'étant pas de faire une approche seulement technique mais aussi ludique.

Nouveau sport proposé à l'école, le ping-pong fera également son entrée, avec des séances encadrées par les enseignantes.

Un travail sur l'environnement sera mené dans toutes les classes. Les enfants de maternelle travailleront sur le thème de la forêt et un animateur nature interviendra dans les plus grandes classes afin de sensibiliser les enfants à la faune et la flore des rivières.

Les dates à ne pas manquer :

Loto : dimanche 24 janvier 2016

Kermesse : vendredi 24 juin 2016

Renseignements Groupe scolaire :

Pour toute inscription, n'hésitez pas à nous contacter tout au long de l'année.

Groupe scolaire Henri Matisse

Mme Caroline Quélin

14 rue des écoles

26 600 BEAUMONT-MONTEUX

Tél. : 04 75 84 63 32

Mail : **ce.0260572f@ac-grenoble.fr**



L'Amicale Laïque

L'amicale laïque proposera cette année encore de nombreuses manifestations afin de financer les différents projets scolaires, mais aussi les spectacles, les abonnements pour l'école, mais également, d'aider les enseignants dans leurs ateliers (fête des pères et des mères, cuisine, cadeaux de Noël pour les classes...)

Cette année, nous innovons avec un vide grenier qui se déroulera le dimanche 10 avril 2016.

Au fil des mois, l'Amicale invite les parents à venir se retrouver régulièrement lors du loto, du carnaval, mais aussi du Corso. L'année scolaire se clôture par la fête de l'école.

L'Assemblée générale s'est déroulée le 25 septembre 2015 sous le préau de l'école. Nous avons décidé de renouveler le goûter mensuel à la sortie de l'école. Très appréciés par les enfants, les goûters permettent aux parents de passer un moment convivial. Lors de l'Assemblée Générale, le bureau de l'Amicale Laïque a été renouvelé et nous avons accueilli 14 nouveaux membres. Bienvenue à eux.



Voici le calendrier des manifestations pour l'année 2015-2016:

LOTO
dimanche 24 janvier 2016

CARNAVAL
samedi 13 février 2016

CORSO
dimanche 13 mars 2016

VIDE GRENIER
dimanche 10 avril 2016

FÊTE DE L'ÉCOLE
vendredi 24 juin 2016



L'équipe dirigeante est constituée de parents dynamiques et sympathiques lesquels sont bien épaulés par les enseignantes du groupe scolaire Henri Matisse.

La composition du nouveau bureau est la suivante:

Présidente:

Valérie ZERROUKI

Vice-président:

Laurent REYNAUD

Trésorière:

Emeline THIEVENT

Vice-trésorier:

Julie HERITIER

Secrétaire:

Sylvie TEZENAS

Vice-secrétaire:

Laure LARCHER

Membres actifs sans lesquels les manifestations seraient difficiles à organiser:

Hicham AMINE,
Sandra BAUDOUIN,
Lionel BARDOUX, Sandra BASTIAN, Éric BILLON,
Delphine BOSC,
Elodie CARRONIER,
Jessica DOREL, Damien FERMOND, Elodie FLOCARD,
Olivier GIGONDAN,
Régis GRENIER, Lionel HERITIER, David JULLIN, Jean Paul LANGLOIS, Didier LICONNET, Véronique LICONNET, Aurélie MACHON, Mélanie MATHY, Sylvie MARTEL, Estelle PLANTIER, Brigitte PONSARD, Nathalie REYNAUD, Sandrine RIFFARD, Simon RIFFARD, Nicolas et Mabrouka RONJAT, Sophie SANCHEZ, Jérôme SAVEL, Aurélie TAULEIGNE, Damien TEYTU, Damien TEZENAS, Laura THIERRY, Pierre THIERRY, Bertrand THIEVENT, Camille TUDICO, Loïc VEYRAND.

Le FOOsTival 2015 et de deux!



Équipe FSB



Équipe Amicale laïque



Équipe La relève



Équipe Dream Team



Équipe Comité & Co



Équipe FCH à l'ovale



Équipe 94-95



Équipe les inter moins jeunes : les vainqueurs 2015 !



Équipe Les boules

Cet été, malgré la chaleur écrasante, le stade a de nouveau connu quelques soirées bien animées. La première édition avait déjà été au-delà de ses ambitions, en rassemblant les générations sur le stade le temps d'une soirée estivale pour le plaisir du sport et la convivialité.

Pour cette seconde édition, ce sont près de 180 personnes qui se sont retrouvées les mardis soirs entre le 30 juin et le 6 août, baskets aux pieds... ou boules à la main... En effet, cette année, le FOOsTival s'est diversifié. Chaque équipe devait présenter une paire de boulistes qui pendant les 20 minutes de la rencontre de football s'opposait au même adversaire mais sur le terrain de pétanque. Cela a permis à de nombreuses personnes qui ne pouvaient jouer au football de venir participer à ces soirées conviviales. Soulignons que les boulistes ont eu l'avantage de profiter d'un espace ombragé bien appréciable vu les conditions météo qui ont fait le refrain de cet été. Mais courant après le ballon rond ou à l'affût de la petite cible, le plaisir était au rendez-vous...

Neuf équipes étaient engagées avec certaines qui étaient déjà présentes lors de la première édition (la relève, la DreamTeam, le FCH à l'ovale, l'Amicale Laïque, les FSB, le Comité and Co, les 94-95) et d'autres toutes nouvelles (les Inter Moins Jeunes et les boules). Ce sont d'ailleurs des petits nouveaux qui se sont imposés, puisque les Inter Moins Jeunes ont reçu le trophée à l'issue de la dernière soirée de rencontres.

Un petit clin d'œil aux blessés de l'édition qui nous l'espérons ont depuis récupéré complètement. « Jamais deux sans trois » diront certains, alors le prochain été nous amènera peut-être une troisième édition...



C'est parti pour une nouvelle saison de FOOT!

La saison 2015-2016 a redémarré au Football Club Hermitage avec une nette augmentation de nos licenciés surtout chez les jeunes. Cette évolution est le résultat du



travail réalisé par l'équipe dirigeante (communication locale, formation de nos éducateurs, ...) C'est plus de 150 licenciés qui sont donc attendus pour défendre les couleurs de notre club cette saison.

Le FCH vous a donné rendez-vous pour la soirée primeur le vendredi 20 novembre à la salle des fêtes de Beaumont-Monteux. Retrouvez toutes les informations et les prochaines manifestations sur le site internet du club

Pour plus de renseignements :
Site internet du club :
<http://fc-hermitage.footeo.com>

Président : Sylvain REBOULET
au 06 17 65 21 63

Correspondant :
Benoît CARTERON
au 06 24 43 79 58

ACCA

Le statut des animaux nuisibles s'inscrit dans le droit Français, et doit tenir compte des directives européennes. C'est le Ministre

chargé de la chasse qui fixe par arrêté la liste des espèces classées nuisibles pour l'ensemble du territoire national, dans tout ou partie d'un département, ou localement par arrêté préfectoral.

Ce classement se justifie par l'atteinte que peut porter l'espèce à la santé et à la sécurité publique, à la protection de la faune et de



la flore ou aux activités agricoles, forestières, et autres formes de propriétés.

Sur notre commune, les chasseurs s'évertuent à réguler des espèces telles que les pigeons ramiers, corvidés, renards ou sangliers (cette dernière, très erratique, se remise parfois dans les parcelles de maïs).

Dans nos plaines, nous remarquons une augmentation des effectifs de pigeons ramiers,

autrefois migrateurs, « l'oiseau bleu » (« palombe » dans le sud-ouest) se sédentarise de plus en plus, provoquant des dégâts sur les tournesols notamment.

Autres espèces en expansion régulière, les corbeaux freux, corneilles noires, et pies. Leur opportunisme et leur avidité engendrent moult dégâts divers et variés (jeunes animaux, semis de maïs, cerises, châtaignes, etc.). Enfin, comment ne pas citer notre célèbre Goupil, hôte occasionnel de nos poulaillers, et principal destructeur de notre faune (entre autres : lapins, lièvres, perdrix, faisans).

Utile pour freiner la prolifération des rongeurs, le renard est porteur de maladies et vecteur de « l'échinococcose alvéolaire », plus communément appelé ténia du renard, cette maladie incurable est transmissible à l'homme.

Cette contamination se réalise parfois via la consommation crue d'aliments récoltés à faibles distances du sol (fraises, myrtilles, champignons).

L'ensemble des membres de l'ACCA s'efforce de maintenir ces effectifs à un niveau acceptable à travers différentes actions sur le terrain : Tir d'affût par le garde communal, piégeages, battues organisées, ou simplement lors de la saison régulière de chasse.

Ces quelques exemples d'une liste non exhaustive d'animaux à réguler soulignent l'utilité du travail effectué par l'ACCA afin de pérenniser nos bonnes relations avec le monde agricole.

Garantir un équilibre entre les variétés d'espèces présentes dans nos campagnes paraît être une évidence, une nécessité pour les chasseurs de notre village.

Les Membres de l'A.C.C.A.



Les activités ont repris pour Familles Rurales!

Cette année nouvelles activités : Street Danse et Cardio Pilate. Retrouvez également nos activités Modern Jazz, relaxation et Ping-pong.

N'oubliez pas que le centre de loisirs est ouvert le matin et le soir pendant les périodes scolaires. Nous accueillons vos enfants le mercredi avant et après l'école et toute la journée pendant les vacances scolaires. N'hésitez pas à contacter

Amandine SANCHEZ
au 04 75 84 70 95.

Familles Rurales, c'est aussi le portage des repas, les formations de BAFA... (www.famillesrurales.org) et la gestion des Temps d'Activités Périscolaires en collaboration avec la Mairie.

Pour tout renseignement sur les activités Ping-pong et Relaxation **Sylviane DUFFAU au 04 75 84 54 33**

Pour tout renseignement sur les autres activités, **Nathalie Charre au 06 29 18 38 13**
famillesruralesnc.26@sfr.fr

Rejoignez-nous, nous avons besoin de vous, nous sommes tous bénévoles!

La présidente : Mme Charre Nathalie

Pour nous contacter :

Par Email :
famillesruralesnc26@sfr.fr

Pour l'accueil de loisirs :
ileauxenfants.alsh@orange.fr

Pour des renseignements sur le mouvement :
www.famillesrurales.org



Modern Jazz (de 5 ans à 8 ans) : Le mercredi de 14h à 15h à la Maison des Associations



*Cardio Pilate (de 16 ans à 70 ans et plus) le jeudi de 20h à 21h à la Maison des Associations.
Relaxation (cours adultes) le lundi de 19h30 à 20h30 à la Maison des Associations*



Street Danse (de 9 ans à 16 ans) le mercredi de 15h à 16h à la Maison des Associations

Inauguration Espace multisport

Le mois de septembre est arrivé avec son lot de rentrées... et l'espace sportif du stade a fait la sienne en vous présentant deux petits nouveaux!

En effet, la municipalité avait depuis plusieurs mois décidé de se lancer dans une réflexion autour de la remise en valeur des deux anciens cours de tennis. Ce travail s'est conclu par la réalisation d'un plateau multisport comprenant deux espaces distincts : Un cour de tennis rénové, ainsi qu'un terrain équipé pour permettre notamment la pratique du basket et du handball. Les sols

ont été entièrement refaits par l'entreprise TP Réalisations qui a refait une dalle d'enrobé sur l'ensemble de la surface. Ensuite, l'entreprise Tennis Maintenance a été chargée de la réfection totale des grillages ainsi que des peintures et tracés au sol. Remercions aussi les services techniques de la commune qui ont largement contribué au suivi et à l'accompagnement de ce chantier qui s'est déroulé pendant les deux mois d'été.

Le dimanche 20 septembre, la municipalité avait donné rendez-vous à tous les montérots pour l'ouverture et l'inauguration officielle de ce nouvel espace sportif. Les balles de tennis et les ballons de basket et de hand étaient de sortie et ont étreint les terrains aux couleurs vives pour le plaisir des plus jeunes et des plus grands. Depuis, cet espace reste ouvert et libre d'accès permettant ainsi à chacun de pouvoir venir se dégourdir, s'amuser ou se dépenser. Nous rappelons que pour garantir l'entretien et la longue vie de cet espace multisport, l'accès aux engins à roues (rollers, trottinettes, vélos, motos...) n'y est pas autorisé. Un seul mot d'ordre : venez vous amuser et vous dépenser baskets au pied!

Ne pourrions-nous pas commencer à rebaptiser cet espace du stade en complexe sportif?



Forum des assos : 2^e édition réussie !

Le samedi matin 5 septembre dernier, 13 associations ont répondu présentes pour la 2^e édition du forum organisé par la mairie.

Le BMVRC a de nouveau proposé aux plus jeunes et adultes la possibilité de conduire leurs étonnantes voitures radiocommandées sur le parking de l'école.

Le 2 CV Club Dauphiné Vivarais a exposé trois de leurs véhicules 2 CV et dérivés.

La Banda Los Monteros a réalisé de nombreuses inscriptions à leurs cours de trompette, saxophone, batterie et clarinette.

Une démonstration de Street Danse, Danse Cardio, Pilate proposée par Familles Rurales a été présentée aux intéressés : chacun a donc pu essayer ces différentes activités.

Cette année, l'ECSM, Club de rugby entente Châteauneuf sur Isère/ Saint Marcel les Valence, nous a rejoints pour faire découvrir leur association sportive.



L'association des Supporters Stéphanois, l'ADMR, le FCH, l'Amicale Laique, Pass'ados, Coala26 et Krav Maga26 ont présenté leurs différentes activités et procédé aux inscriptions de l'année.

Et comme l'année dernière, le Comité des Fêtes a offert le verre de l'amitié pour clôturer la 2^e édition du forum des associations.

13 mars 2016, une date à retenir : Le 130^e Corso de Beaumont-Monteux

Nous allons fêter cette année 2016, le 130^e corso de notre village, chiffre qui fait de notre corso l'un des plus vieux de France.

Si notre corso perdure, c'est grâce à la mobilisation de tout un village et à l'implication, pendant presque 3 mois, de chacun des « monterots » qui met du cœur à l'ouvrage pour parfaire cette magnifique manifestation d'une journée.

Dès janvier 2016, tous les villageois s'affèrèrent à la fabrication des chars, à friser les fleurs, pour que tout soit prêt pour défiler le 13 mars 2016.

Comme chaque année, les membres du comité Saint-Vincent assisteront par leur passage dans chaque hangar à l'évolution de la confection des chars. Tout est

mis en œuvre par les équipes de chaque association pour que nos spectateurs le 13 mars 2016, en prennent comme on dit « pleins les yeux » et pour ça, nos associations sont très fortes, toujours débordantes d'imagination et les milliers de fleurs frisées viendront y donner la touche finale.

À compter du **5 janvier 2016**, nous vous donnons rendez-vous à la maison des associations tous

les mardis pour la confection des fleurs. Merci à tous pour votre participation, pour que notre corso soit chaque année un succès.

Les membres du comité Saint-Vincent se joignent à nous pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année.

**Anne-Marie
& Jean-Pascal ALBERTIN :
les présidents 2016**



La Banda Los Montero's



L'année musicale 2015/2016 a débuté pour nos élèves de l'école de musique. Cette année 27 élèves se sont inscrits et sont répartis dans les différentes classes de clarinette, saxophone, trompette et batterie. Par l'intermédiaire du forum des associations, ce fut l'oc-

cas pour une dizaine d'élèves de découvrir notre école. Concrètement la Banda Los Montero's, cette année a été l'occasion une nouvelle fois de parcourir différents coins du département (Clérieux, Fauconnières, Saint-Péray) et des départements voisins. S'agissant de notre traditionnel concert, de-



casion pour une dizaine d'élèves de découvrir notre école. Concrètement la Banda Los Montero's, cette année a été l'occasion une nouvelle fois de parcourir différents coins du département (Clérieux, Fauconnières, Saint-Péray) et des départements voisins. S'agissant de notre traditionnel concert, de-

tous les musiciens un excellent souvenir et un moment de convivialité. La rentrée musicale 2015 pour la Banda a débuté par la découverte de nouveaux morceaux. Ceux-ci ont été dévoilés lors de notre Sainte-Cécile, patronne des musiciens, qui a eu lieu le 28 novembre.



Nouveau local pour le Comité Saint Vincent

Le comité Saint Vincent vient d'intégrer son nouveau local. Nous avons pu trier tous les



cartons de déguisements entassés dans l'ancien local. Nous avons pu mettre la plupart des vêtements sur cintres ce qui va permettre d'avoir une bonne visibilité de tous les costumes que nous possédons. Nous en avons découvert beaucoup dans les cartons dont nous ne soupçonnions même pas l'existence. Tous les divers articles (perruques, accessoires, chapeaux, etc...) ont été répertoriés et notés. Martine Boghossian, notre responsable des locations de costumes pourra vous répondre rapidement selon ce que vous cherchez. Nous vous rappelons qu'il est

possible d'en louer en dehors de la période du corso (pour vos événements personnels) moyennant une petite participation. Vous pouvez la joindre au **04 26 42 01 11**. La partie local pour taper les fleurs est plus grande et plus éclairée, tout a été mis à disposition pour que chaque association puisse balayer après son passage (pensez-y, c'est plus sympa pour ceux qui arrivent après). Nos guenilles (c'est comme ça que nous appelons nos garçons de la commission) nous ont fait de belles étagères pour ranger tous nos divers ustensiles pour le corso.

Nous remercions la municipalité pour l'attribution de ce nouveau local plus approprié et beaucoup plus grand. **Le comité St Vincent.**

Les espaces devenus vacants à l'ancienne caserne des pompiers ont été partagés entre le comité des fêtes et le comité Saint Vincent.



Cercle de la Fontaine: Et si l'on prenait le temps...



Si l'on ne peut pas parler de rentrée ou reprise d'activité, les retraités sont aussi amenés à reprendre le collier. Pris dans un tourbillon de soucis, même parfois quotidiens, ils sont souvent sollicités pour subvenir à une multitude de tâches d'entraide familiale ou dans leur entourage. Dans ce monde compétitif qui en veut toujours plus, court après le progrès et peut-être le bien-être, les retraités sont les maillons indispensables au fonctionnement d'une société bien organisée et planifiée, mais vite « grippée »... Dans cet engrenage le risque n'est-il pas de manquer de temps pour soi-même et ce qui apparaît important et valorisant à nos yeux : prendre du temps pour se rencontrer, faire des projets à plusieurs, participer à la vie du village... ?

Cette société qui fonctionne ainsi faut-il faire avec ? Mais n'y aurait-il pas quelque chose à changer en soi ? Ne serait-ce que pour se rendre plus disponible ! Pas facile...

Le calendrier des manifestations futures est le suivant :

- amateurs de coïncidence réservez la date pour le prochain concours : **jeudi 18 février 2016**
- l'assemblée générale du Cercle de la Fontaine est fixée au mercredi **20 janvier 2016**.

La semaine bleue a réuni 130 personnes samedi 17 octobre pour la pièce de théâtre « La bonne sœur a du flair » jouée par les comédiens du théâtre de Granges les Beaumont. Si tous ceux qui n'ont pas pu venir avaient pu se rendre disponible... la salle des fêtes aurait été remplie et personne n'aurait osé y croire ! Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué au succès de cet agréable moment de détente et d'amitié.

Le Cercle de la Fontaine



Prohibition à Beaumont- Monteux !

Le temps d'un corso, nous nous sommes replongés dans la première moitié du XX^e siècle où la fabrication, le transport, l'importation, l'exportation et la vente de boissons alcoolisées étaient prohibés dans certains pays. Nos policiers d'un jour ont eu bien du mal à lutter contre le trafic clandestin qui s'est déroulé autour d'un magnifique char où s'étaient installés danseuses de charleston et trafiquants.



Char'ivari & compagnie

Les Classards

Cette année était notre première en tant que classards et elle nous a permis de nous rapprocher les uns des autres et d'apprendre à se connaître, tout en construisant notre char « Les Mexicains au



Texas » dans la bonne humeur et dans la rigolade. Nous avons passé des moments inoubliables, nous avons vécu le corso du début à la fin. On attend vivement le prochain corso.



Aide à Domicile en Milieu Rural

Créé en 1945, l'ADMR est le premier réseau de services à la personne en France. Sa mission s'appuie sur des valeurs fortes : respect de la personne, esprit d'entraide, volonté d'être présent au plus près des personnes, pour mieux répondre à leurs attentes. De la naissance à la fin de vie, du malade au bien portant, l'ADMR propose à tous un service sur mesure.



Il est caractérisé par l'implication au quotidien des bénévoles aux côtés des salariés et la proximité grâce à un réseau dense d'associations dont la base est communale ou cantonale.

2015 est une année importante pour notre mouvement : 1945-2015, l'ADMR célèbre son 70^{ème} anniversaire : 70 ans d'innovation sociale, de modernité et de relations humaines.

Solidarité, entraide, respect, lien social...

Bénévoles et salariés de l'ADMR font vivre, dans leurs missions au quotidien, ces valeurs qui sont

les leurs et qui placent l'humain au centre de notre projet associatif et donnent tout sens à nos actions.

Notre réseau tire sa force de ses valeurs fondatrices de solidarité et de fraternité et du projet de société que nous partageons : le bien-être et la sécurité de nos bénéficiaires quel que soit leur projet de vie.

Faire vivre nos valeurs sur le terrain est une chance pour la solidarité nationale !

Pilar LAUVIE et Marie-Chantal BLACHE, bénévoles sur notre commune de Beaumont-Monteux vous accompagnent. Elles mettront en place une aide pour toutes les personnes qui rencontrent une difficulté passagère ou permanente.

Prenez contact avec ELLES : elles se déplaceront pour évaluer, avec vous, votre besoin, constituer un dossier, faire une demande de prise en charge. Vous pouvez, aussi, bénéficier d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt si vous êtes en activité professionnelle ou inscrit comme demandeur d'emploi durant 3 mois au cours de l'année de paiement des dépenses d'aide à domicile. Elles restent à votre disposition pour toute demande de renseignements concernant une aide ponctuelle ou durable.

**Pour nous joindre
à Beaumont-Monteux :**

Mme Pilar LAUVIE :
04 75 84 74 58

Mme Marie-Chantal BLACHE :
04 75 41 44 92

Notre bureau ADMR à Châteauneuf sur Isère : Rue des Écoles
26 300 Châteauneuf sur Isère
Tél. : 04 75 48 58 50

Mail : admr.chateauneuf-sur-isere@orange.fr

Vous partagez notre vision ?

Rejoignez-nous ! Rejoindre les équipes de bénévoles c'est être utile à ceux qui nous entourent,

agir pour le développement local, **vivre une expérience humaine** enrichissante, **partager** et acquérir des compétences et des savoir-faire.

Vous serez les bienvenus !

Les Inters Jeunes : Éric Potter et la coupe de Christelle

Cette année nous vous avons ensorcelé avec notre délicieuse



potion et ébloui par la beauté de notre char. Vous nous attendez tous, nous la jeunesse de ce village, alors nous reviendrons bientôt défilé dans les rues. Bien sûr, nous ferons toujours plus impressionnant, et là, vous vous demandez quelle est notre recette ? Demandez à Harry, peut-être vous livrera-t-il son secret ?





Le Comité des fêtes a renouvelé cette année ses manifestations à succès, à savoir :

- Sa **Matinée Huîtres le 4 janvier** autour d'un verre de vin blanc, d'huîtres et de crevettes.
- La **Fête de l'été le 19 juin**, dont l'animation a débuté avec La Banda Los Montero's que nous remercions vivement pour sa participation chaque année, suivi par le groupe de variétés Trio Trinita (déjà présent sur notre fête en 2009 et 2010)
- L'Intermontérots du 12 septembre a vu s'affronter 10 équipes. Le comité a créé la surprise cette année en louant un grand jeu gonflable : duels de tirs élastiques qui ont valu de bons fous-rires aux joueurs.

Les autres nouveaux jeux proposés étaient les suivants (2 ont dû malheureusement être annulés en raison du mauvais temps de la fin d'après-midi) :

- Twister (2 contre 2 : placer ses pieds et mains sur des ronds de couleur sans tomber)
- Le souple décodeur (un code doit être gagné en répondant à des calculs mentaux, puis les joueurs doivent prendre la pose selon le code trouvé : 3 coudes droits seulement doivent toucher le sol, 1 paire de fesses, 2 mains gauches, etc)
- Jungle speed (lorsque deux cartes retournées sont identiques, c'est le 1^{er} qui attrape le totem au milieu qui gagne)
- Molki (quilles finlandaises)
- Passe trappe (faire passer dans le camp adverse tous ses palets à l'aide d'un élastique)

Comme à l'habitude, les joueurs devaient plancher sur un quiz tout au long de l'après-midi et notamment reconnaître des lieux de la commune à partir de photos.

Félicitations à l'équipe Char'ivari qui a gagné, et aux équipes des



Classards et La relève arrivées respectivement 2^{ème} et 3^{ème} ! Remise en jeu du trophée l'an prochain : avis aux amateurs pour la 8^{ème} édition...

L'année du comité s'est aussi agrémentée de la confection du char « Les 11 commandements du Président » et de la préparation d'une surprise dansée pour notre Président, également Président du Corso 2015 que nous avons montré lors du banquet du lundi. Joe DASSIN et la grande



DALIDA ont été à la hauteur de leurs anciens shows ! Nous vous remercions pour votre participation à nos manifestations, nous vous invitons à nous retrouver en 2016 pour de nouvelles aventures et vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année. Le Comité des Fêtes vous remercie de le suivre dans ses manifestations et vous invite à revenir l'année prochaine ! Passez de bonnes fêtes de fin d'année...

quiz

- 1 Qu'on chanté des enfants à la fête de l'été ?
- 2 B, C, D, G, J, quelle est la suite ?
- 3 Inauguration Salle des fêtes + Inauguration Église + Inauguration Mairie =
- 4 Nous sommes au nombre de 10. Nous sommes tous différents. Nous n'avons ni le même âge ni la même taille. Vous pouvez nous voir fréquemment, voir tous les jours. Qui sommes-nous ?
- 5 Citez 5 commandements des 11 commandements des Présidents (char du comité des fêtes 2015)
- 6 Mon premier est possessif
Mon second est central
Mon troisième est fermée
Mon tout est le premier.
- 7 Combien d'enfants a le Comité des fêtes ?
- 8 Mon premier est en première position, Mon second sépare deux jardins, Mon troisième a tapé au milieu, Mon quatrième est un gigantesque tourbillon d'eau, Mon cinquième est coincé entre haine et paix, Mon tout est mort à Beaumont-Monteux.
- 9 10 palets sont cachés sur le site, chacun contient 1 lettre. À vous de remettre dans l'ordre ces 10 lettres pour composer un mot.

Solutions du quiz : 1 : Reine des neiges. 2 : 0. 3 : 5. 4 : Lotissements de Monteux. 5 : Le corso vous présideriez, Bacchus vous finirez. 6 : Sur le bateau vous défiliez. 7 : meez. 8 : Paul Emile GIRAUD Homme politique (Maire de Romans, 26. 9 : Paul Emile GIRAUD Homme politique (Maire de Romans, 26. 10 : en 1883 à Br-Monteux. 11 : Trouville



L'amicale du Châtelard

Chers Montérots, il y a quelques semaines, notre thermomètre dépassait gracieusement les 40 degrés et l'amicale des sapeurs-pompiers en accord avec la mairie et d'autres associations, avait décidé d'organiser des maraudes sur notre commune afin d'apporter de l'eau et quelques conseils aux personnes âgées et isolées.

Aujourd'hui le froid est déjà revenu, il est temps pour les sapeurs-pompiers de remettre bonnets et parkas pour parcourir les rues du village et les routes de campagne pour venir à votre rencontre et vous présenter le calendrier de l'année 2016. Nous savons d'ores et déjà que votre accueil sera aussi chaleureux et convivial que les années précédentes.

Dans l'attente de vous rencontrer, l'ensemble des pompiers du centre de secours du Châtelard vous souhaite une bonne fin d'année et de bonnes fêtes.

L'amicale du Châtelard

Paroisse St Sébastien

Après ce cheminement en synode diocésain voilà l'Église en sortie à la suite du Christ. Aujourd'hui Allons dehors ! Les Actes du Synode s'inscrivent dans ce mouvement de sortie vers le Père pour ALLER en frères vers les hommes, être des disciples missionnaires qui

s'impliquent, qui accompagnent, qui fructifient et qui fêtent la joie de l'Évangile. Comment ? En créant partout dans le Diocèse des petites fraternités locales missionnaires : écouter et partager la Parole de Dieu, échanger et prier. Une équipe missionnaire itinérante viendra soutenir nos communautés qui souhaitent développer ce sens "missionnaire" qui doit habiter la Drôme : terre de mission. Osons, rejoindre les hommes et les femmes de nos villes et villages dans leur milieu de travail et de vie, nous donner le goût et l'audace d'explorer de nouveaux chemins. Vivre une nouvelle dynamique diocésaine ensemble et en communauté, nous faisons à nouveau le choix de mettre nos pas dans les pas de Jésus Christ, avec humilité et confiance en paroles et en actes. Notre équipe communautaire paroissiale accompagne nos familles pour les mariages, les baptêmes, les funérailles. Elle partage, avec joie, les temps liturgiques de notre communauté : Corso, Saint Sébastien, Sainte Cécile, messe Roraté...

Catéchèse: Marie-Pierre

BAUDEZ: 06 08 46 50 04

Responsable de la Paroisse:

Équipe Liturgique: Jacques

VOLLE: 04 75 84 70 30 ,

Marie-Thérèse PROMAYON:

0475845567 - Christian

BLACHE: 0475414492 - Équipe

Funérailles: Henri POUYET:

04 75 07 30 21, Jacques VOLLE:

04 75 84 70 30 Jean GUINET: 04

75 84 63 41 - Contact avec

la Mairie par délégation du Père

Philippe MAURIN:

Marie-Chantal BLACHE: 04 75 41

44 92 ou 06 81 38 14 62



Krav Maga 26/07

Le Krav Maga (Self Défense ou combat rapproché en « Hébreu ») est un art martial basé sur la simplicité et l'efficacité. Il propose des techniques variées visant à permettre à ceux qui y sont initiés de se défendre contre une agression, éviter les blessures et venir à bout d'un agresseur. Les élèves apprendront à appliquer les techniques dans de multiples situations.

Cette discipline sportive, dont les résultats se font rapidement sentir, est accessible à toutes et à



tous quelque soit votre niveau et cela dès l'âge de 16 ans.

C'est dans la salle des fêtes de Beaumont-Monteux que les cours sont prodigués, le mercredi de 20h à 21h45.

Les licenciés y pratiqueront le Krav Maga avec un instructeur diplômé en toute sécurité et profiteront d'une pédagogie adaptée à leurs aptitudes.

L'École Krav Maga 26 / 07 c'est aussi Bourg-lès-Valence, Pont-de-l'Isère, Chantemerle-les-Blés et Saint Cyr (07)

Pour tous renseignements:

Wilfrid Bravais

Tél. : 06 32 20 83 44

Cérémonie du 11 novembre



Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France, cela, depuis la loi du 28 février 2012. C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime à l'occasion de cette commémoration. La commémoration de l'Armistice du 11 novembre est l'une des journées nationales instituées par des textes législatifs et réglementaires. Jour d'hommage et de recueillement, elle donne lieu chaque année à des cérémonies commémoratives devant les monuments aux morts des communes de France, dont Beaumont-Monteux. Ce 11 novembre 2015 fut l'occasion de se souvenir, pour chacun d'entre nous, des souffrances et du sacrifice vécus par des millions de personnes, dans un conflit qui, promettait-on, serait la « der des ders ».

Merci aux habitants, qui se sont retrouvés nombreux ce jour-là, dans le souvenir de nos aïeux. ●



Rétrospective du Corso: expo St-Vincent

En février 2015, une très belle exposition de photos et documents, retraçant les 129 corsos de notre commune a fait la joie des jeunes et des moins jeunes Monterots.

Chacun, a pu se replonger dans cette fresque qui porte une partie de l'histoire de notre commune et dont le Corso est le porte-fanion de cette tradition.

Exposition peinture: 2^e édition réussie

Pour la deuxième édition, les 19 et 20 septembre 2015, le hall de la mairie a accueilli une exposition d'une trentaine de peintures à l'huile d'un style très contemporain. Cette exposition a permis de découvrir un travail effectué d'après les œuvres des deux grands peintres Marc CHAGALL et Vassily KANDISKY.

Étaient au rendez-vous: couleurs, rêves, évasion, imagination. Chacun a pu découvrir, chercher, comprendre les éléments essentiels de ces œuvres. Muriel DURAND,



artiste peintre et animatrice art plastique, a accompagné nos visiteurs lors du vernissage dans des explications thématiques et techniques. Moment d'échange apprécié de tous où les choses deviennent plus simples. Beaucoup de personnes ont pu partager le verre de l'amitié et échanger avec les différents peintres amateurs présents.

Ce que l'on peut dire sommairement de ces grands artistes.

Marc CHAGALL: né en 1887 dans le village de VITEBSK (Biélorussie), arrive en 1910 à Paris, prend la nationalité française en 1937. Meurt en 1985 à Saint Paul de Vence en Provence à l'âge de 97 ans. Les

œuvres de Marc CHAGALL ont les caractéristiques du surréalisme et du néo-primitivisme. Elles représentent les traditions juives, le folklore qu'il a vécu tout au long de sa vie.

Wassily KANDISKY: né en 1866 à Moscou, en 1921 il quitte la Russie pour l'Allemagne. Sa peinture condamnée par le régime nazi en 1933, il quitte l'Allemagne pour s'installer en France à Neuilly sur Seine. Il meurt en 1944 à l'âge de



78 ans. Beaucoup pensent qu'il est le fondateur de l'art abstrait, ses premières œuvres abstraites ont été faites avant la première guerre mondiale. Juriste de formation, passionné par la peinture, il étudie et s'intéresse à tous les types et styles de peinture, il a la première révélation des possibilités d'une peinture non figurative.

(biographies: extrait d'Internet)

La biblio'libre

Depuis le mois de mars, le hall de la mairie s'est garni de quelques éléments bien remplis qu'il est difficile



de rater... La biblio'libre inaugurée le 20 mars 2015, a pris sa place et certains parmi nous y ont déjà leurs petites habitudes. Les quelques fauteuils présents invitent tous les passants à une petite pause littéraire. Nous vous rappelons que l'accès à cet espace est entièrement libre pendant les horaires d'ouverture de la mairie et qu'il est possible à chacun d'entre nous de venir choisir un livre. Un seul impératif, y déposer un autre ouvrage à sa place... et ainsi garantir une longue et nouvelle vie à tous ces livres! Nous remercions à nouveau toutes les personnes qui ont généreusement contribué à la création de cet espace culturel au sein de notre commune en offrant tous les livres qui ont été les tous premiers à garnir les étagères. L'année 2016 verra très certainement naître des temps forts dans la vie de cette biblio'libre avec des moments de lectures offertes notamment aux plus jeunes, et des



rencontres du type « café lecture » pour les plus grands. Nous serons également très attentifs à vos idées éventuelles et vos propositions concernant l'animation de cet espace. Alors, à vos livres!

Horaires :
lundi de 12h30 à 18h30
du mardi au vendredi de 12h30 à 17h





Marché, artisans, commerçants...



Tous les jeudis soirs, votre marché.

Depuis le 21 mai dernier, le marché du jeudi soir a vu le jour sur la place de la mairie. Fruits, légumes frais, poissons, crustacés, poulets, jambonneaux et saucisses rôtis accompagnés de pomme de terre, pâtés, viande de porc, jambon, œufs, fromages des Alpes, saucissons, jus de fruits, miel, tommes de



chèvres..., tous ces produits, vous sont proposés par les commerçants du marché qui vous accueillent **tous les jeudis soirs de 16h30 à 19h30.**

M. Joubert avec son stand de fruits et légumes. Le camion « Rôtisserie du Coiron » de Mme Gouyet. La charcuterie

Guinet. M. Guegniau de la « Poissonnerie Le Chalut ». Les « Fromages Alpage et Salaison » de M. Soto. « La chèvre à Dorey ». D'autres commerçants, moins



réguliers, sont présents de temps en temps sur la place de la mairie :

« Au très oriental » Mme Gue-mas: vente de pâtisseries orientales, couscous et thé à la menthe. « Brigitte fée des bijoux » Mme Chalaye: vente de bijoux fabriqués main. « Olives »

Mme Brossard: vente d'olives et tapenade. « Crèmerie fromagerie » M. Bruyère: vente de fromages.

Tous vous attendent les jeudis soirs place de la mairie à partir de 16h30. **Venez nombreux!!!** Vous pouvez aussi passer commande afin de réserver vos produits.

Après en avoir informé la mairie, les associations, pour certaines occasions, peuvent rejoindre les commerçants du marché et tenir un stand gratuitement pendant les horaires de 16h30 à 19h30.

Tous les mercredis soirs, votre camion pizza.

Depuis Septembre, tous les mercredis soirs, « Nolhan Pizza » vous accueille de 17h à 22h sur la place de la mairie, face à la boulangerie.

Envie d'une pizza, passez votre commande au 07 82 22 10 15.



Toute l'année retrouvez vos commerçants qui font vivre et animent notre village

Salon de Coiffure : Long Court

Marie-Pierre vous accueille du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et 14h à 18h30, le vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 16h dans son salon de coiffure pour hommes, femmes et juniors.



Tél. : 04 75 84 67 03

Aux délices du palais

Dominique et Olivier vous accueillent « Aux délices du palais », pâtisserie, boulangerie, tabac, presse et épicerie. Ouverture tous les lundis, jeudis, vendredis et samedis de 7h à 13h et 16h à 19h, les mercredis et dimanches matin de 7h à 12h30. Pour l'épiphanie, pensez à commander vos galettes des rois.



Tél. : 04 75 84 83 81

Restaurant-Bar « La Tonnelle »

Envie de boire un verre entre amis, partager un repas ou une pizza, commander des plats à emporter? Mais aussi, louer une salle pour un mariage ou tout autre évènement, Laurent et Sabine Bret vous accueillent dans leur Restaurant – Bar « La Tonnelle » au 35 rue de l'Artisanat.

Ouvert tous les jours de 7h à 14h30 et les soirs du jeudi au dimanche à partir de 17h.

Tél. : 04 75 84 59 39



EN COURS...

Un « pôle santé » à Beaumont-Monteux

Depuis plusieurs mois, la commission développement et économie travaille sur un projet qui tient à cœur à l'ensemble de la municipalité : l'aménagement de l'ancien local de l'école de musique en « pôle santé ». Nous vous faisons découvrir les plans du local.

À terme, les nouveaux locaux pourront accueillir, 4 professionnels de santé :

- 1 bureau est destiné aux infirmières de la commune: Mme BOUCHAREYCHAS et Mme CARROZZA
- 1 bureau est destiné à l'Ostéopathe de la commune: M. Mathias ALEXANDRE
- 2 bureaux sont aujourd'hui disponibles et nous souhaiterions les réserver à l'installation sur la commune d'un cabinet partagé de médecins généralistes.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, la mobilisation de tous est importante.

Où en est le projet ?

- Le permis de construire est déposé et en cours d'instruction
- Le diagnostic amiante avant travaux a été réalisé

Quelles sont les prochaines étapes ?

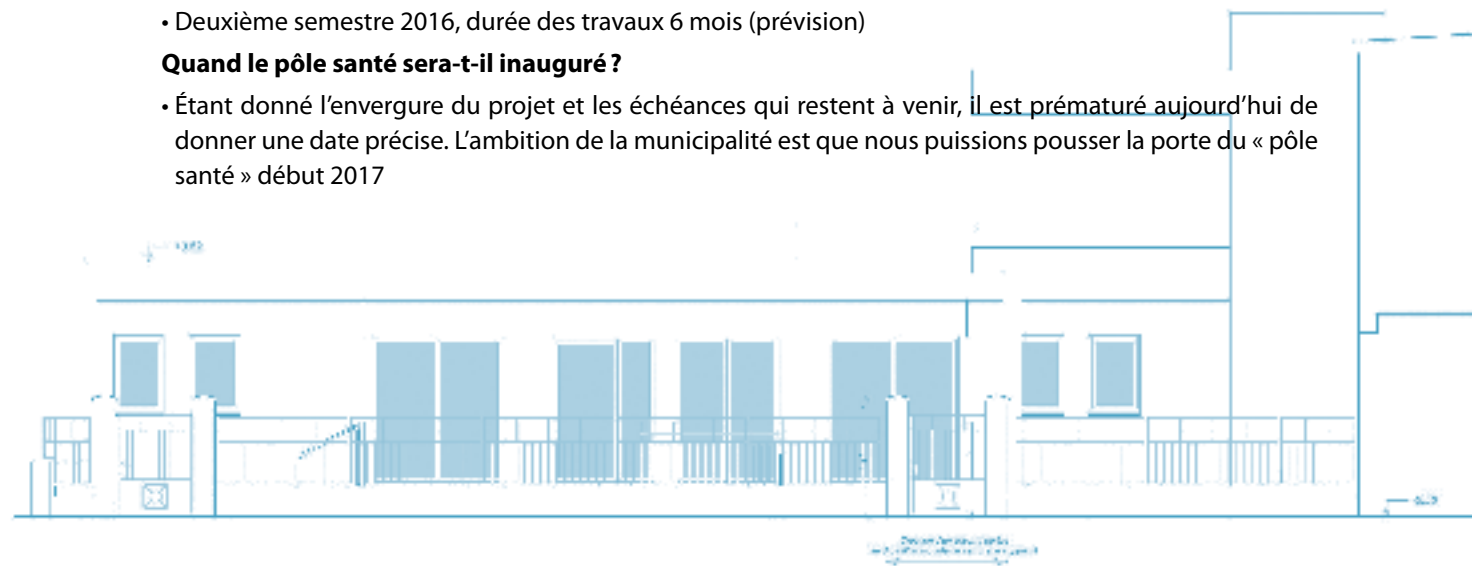
- Lancement de l'appel d'offres
- Choix des entreprises

Quand débiteront les travaux ?

- Deuxième semestre 2016, durée des travaux 6 mois (prévision)

Quand le pôle santé sera-t-il inauguré ?

- Étant donné l'envergure du projet et les échéances qui restent à venir, il est prématuré aujourd'hui de donner une date précise. L'ambition de la municipalité est que nous puissions pousser la porte du « pôle santé » début 2017



PLU

La loi ALUR impose aux communes une grenellisation de leur PLU au 1^{er} janvier 2017. La commune a missionné le CAUE afin d'élaborer un cahier des charges nécessaire à la consultation des bureaux d'études en vue de cette révision. Cette collaboration permet à la commission de révision communale formée de 7 membres de faire un bilan sur le PLU actuel, de prendre en compte les nouveaux objectifs fixés par le SCOT (schéma de cohérence territoriale) et le PLH (plan local de l'habitat). Des réunions avec différents acteurs nous permettent aussi de connaître en amont leurs attentes (chambre d'agriculture, SCOT, communauté de communes etc...). La consultation des bureaux d'étude se fera début 2016 et le bureau d'étude attributaire du marché commencera alors ses travaux.

Accessibilité bâtiments voirie

La loi sur l'accessibilité dans les ERP (Établissements recevant du Public) devenant effective au 1^{er} janvier 2015, la commune de Beaumont-Monteux s'est donc engagée pour rendre accessible les bâtiments publics et la voirie. Un diagnostic avait été effectué en 2014 par l'association EGEE et présenté au conseil municipal cette année. Ce compte rendu a constitué une base de travail pour les élus, qui ont défini les travaux et le calendrier de réalisation de ces travaux d'accessibilité. Cela s'est alors



matérialisé par l'élaboration des Ad'ap (agendas d'accessibilité), qui permettent d'informer les services de l'État, des bâtiments et espaces publics déjà aux normes (maison des associations, église,

cimetière) et des mesures qui seront prises pour respecter les normes sur une période de trois ans: Pose de mains courantes à la Mairie, la salle ERA, le groupe scolaire Henri Matisse, modifications de rampe d'accès, création de places de parking pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite), marquages au sol pour les passages piétons.

Enfouissement des réseaux chemin du Stade

Le but de cette opération est l'enfouissement des lignes aériennes électriques et téléphoniques depuis le parking surplombant le terrain de tennis en direction de la départementale 67. Actuellement le dossier est en cours d'étude (plan des travaux à effectuer et demandes d'autorisations).

Ces travaux devraient en principe être réalisés avant l'été 2016. Ils sont subventionnés par le SDED (Syndicat départemental d'énergie de la Drôme) à hauteur de 75 %. L'enfouissement des réseaux Télécoms reste à la charge de la commune.



Artisans, Commerçants

Votre entreprise ou votre commerce est implanté sur notre commune. Les élus souhaitent valoriser le site internet de la commune. Vous pouvez nous aider à le faire vivre et évoluer en vous faisant connaître. Aussi, vous pouvez nous communiquer toutes les informations concernant votre activité ainsi qu'une photo et/ou un logo afin d'apparaître sur notre site internet.



Merci de nous adresser un mail à :

contact.mairie@beaumont-monteux.fr

avant le 31 janvier 2016.

De plus, la commission communication travaille actuellement sur la possibilité de réaliser une plaquette recensant tous les artisans commerçants de notre commune.

Si vous désirez apparaître dans cette plaquette, merci de nous en informer à la même adresse mail.

Travaux sur les bâtiments en 2015

- Des travaux de réfection de l'étanchéité sur la toiture-terrasse de la Mairie ont été effectués pour un montant de 1 555,98 €.
- Les espaces devenus vacants à l'ancienne caserne des pompiers ont été partagés entre le comité des fêtes et le comité Saint Vincent. Deux travées ont été réservées aux services techniques.



- Le départ de plusieurs locataires des appartements communaux, au-dessus de l'ancien restaurant La Tonnelle, de l'ancienne mairie et de la boulangerie est l'occasion pour les services techniques de réaliser de gros travaux de rafraîchissement (peinture, menuiserie, sol) de ces logements. À ce jour quatre appartements ont été refaits.
- Dépose du plancher au rez-de-chaussée du bâtiment anciennement « restaurant La Tonnelle » après l'acquisition par la Commune et installation d'une dalle béton pour sécuriser et renforcer le bâtiment. Ces travaux s'élèvent à 20 079,65 €.
- À la micro-crèche, afin de répondre à la réglementation concernant le portage des repas et couches, les locaux ont été modifiés pendant les dernières vacances scolaires, avec la création d'un coin cuisine (travaux effectués par Hermitage Tournonais Communauté de Communes)

Route du Vercors/ Rue des Écoles

Ces travaux ont commencé en novembre 2014 pour se terminer en février 2015. Ils ont permis la mise en séparatif des réseaux d'assainissement, le réaménagement de la voirie avec la mise en place de trottoirs permettant une bonne circulation aux personnes à mobilité réduite. Le planning contraignant imposé aux entreprises a été respecté afin de rendre la voirie disponible



de mettre en valeur l'entrée nord du village grâce aux plantations réalisées et la mise en place d'un éclairage public à basse consommation. Le coût de ces travaux s'élève à 217 689,23 € HT dont 46 933,77 € HT d'éclairage public et 35 968,50 € HT d'assainissement.



pour le corso. La mise en place de l'écluse sur la route du Vercors permet une circulation alternée qui est efficace au niveau de ce carrefour qui a toujours été problématique pour la circulation des bus. Montant total des travaux 176 629,90 € HT dont 69 721 € HT d'assainissement.

Le chemin piétonnier opérationnel!

Le chemin piétonnier reliant le centre du village au complexe sportif est désormais en service. Cette réalisation s'inscrit dans un plan d'ensemble d'aménagement de ce complexe initié par la précédente municipalité.

Ce chemin permet un accès sécurisé pour les enfants désireux d'aller pratiquer une activité sportive au stade ou aux écoliers pour rejoindre le centre de loisirs sans hébergement (CLSH). Cet aménagement permet aussi



ont été effectués au cimetière. Ainsi, le mur du fond qui s'effritait a été repris, pour un montant de 10 272 €. Les allées ont été rénovées, pour un coût de 18 292,80 € et un puits de dispersion a été mis en place, afin de recueillir les cendres des défunts, pour un montant de 2 514 €.



Allées du cimetière

De nécessaires travaux d'embellissement et de mise aux normes



ATSEM, auprès de nos petits!

Vous aimeriez travailler auprès des enfants? C'est le métier de Brigitte et Régine, nos deux agents territoriaux spécialisés (ATSEM) de l'école maternelle Henri Matisse.

Elles secondent les institutrices dans leurs fonctions en accueillant vos enfants, en préparant les ateliers (peinture, matériels pédagogiques, découpage, collage, coloriage...) animant certains ateliers... Mais pas seulement...



Elles aident les enfants à devenir plus autonomes, en les aidant au moment du passage aux toilettes, au lavage des mains, pour les soins, à mettre et à enlever les blousons et quelques fois les chaussures les jours de pluie, en les surveillant à la sieste...

Patience, calme, neutralité, disponibilité et une certaine autorité sont les maîtres mots de ce métier.

Les ateliers avec les enfants sont un vrai plaisir! Les voir s'épanouir et progresser au fur et à mesure de l'année, leur apprendre la vie en collectivité, le civisme, les encourager, les conforte chaque jour dans le choix de leur métier.

Depuis la réforme des rythmes scolaires, Brigitte et Régine sont présentes les mercredis matins. Elles pensent, préparent et animent différents ateliers tels que: la couture, laçage, pompons, jeux de société d'antan et d'aujourd'hui pour les deux après-midi de TAP...

ATSEM, un métier de passion à découvrir!

Matériel services techniques

La Commune a équipé les services techniques d'une balayeuse de marque BEMA d'une largeur de travail de 2,30 m installée sur



l'avant du tracteur.

Ce matériel d'un montant de 11 760 € avec entraînement de déport hydraulique permet le ramassage des gravillons ou autres le long de nos carrefours.

Du petit matériel (taille-haie, souffleur, tronçonneuse) a également récemment été acquis pour un montant de 1 384,75 €.





Budget 2015

Budget fonctionnement de la commune :
1 548 068 €



Avec 100 € de recette :

Taxes foncières et habitation :
15,79 €

Résultat reporté 2014 :

+ 31,72 €

Dotations communautaires :

+ 31,42 €

Dotations d'état :

+ 8,60 €

Revenus : immeubles, pylônes,...

+ 12,46 €

= 100 € de recette

On prévoit les dépenses suivantes :

Structure : personnel, indemnités→ **23,47 €**

Fonctionnement général.....→ **9,22 €**

Services (télécoms, nettoyage, assurances...).....→ **4,98 €**

Entretien des bâtiments.....→ **2,78 €**

Entretien voies et réseaux.....→ **1,03 €**

Entretien du matériel.....→ **1,16 €**

Écoles : fournitures scolaires→ **0,58 €**

Investissements : financement, dotations→ **45,79 €**

Subventions des associations,
CCAS, SDIS, TAP, Assainissement.....→ **10,20 €**

Intérêts & charges exceptionnelles.....→ **0,79 €**

La dotation générale de l'État diminue au fil des années : 2013 - 86 981 €, 2014 - 79 580 €, 2015 - 59 672 €, prévision 2016 - 39 764 €.

Il existe donc deux possibilités pour compenser cette diminution de recettes :

- soit l'augmentation des taxes locales
- soit la diminution des dépenses.

Budget investissements 2015 : 1 362 440 €



Mobilier et matériel 45 122 €



- Matériel écoles
- Matériel services techniques
- Mobilier divers
- Mobilier Maison des Associations

Voirie 201 500 €



- Voirie diverse
- Route des croix
- Extension cimetière
- Défense incendie

Bâtiments 394 818 €



- Acquisition immeuble (ex-Tonnelle)
- Travaux bâtiments
- Travaux écoles
- Vidéo protection
- Maison des associations
- Aides énergie

Social 321 000 €



- Structure de santé

Aménagement 247 000 €



- RD101 / écoles.
- Cimetière.
- Giratoire RD67/RD101.
- Réfection tennis.

P.L.U 45 000 €



- Révision Plan Local d'Urbanisme

Réseaux 52 000 €



- Réseaux secs

Opérations 56 000 €



- Emprunts



Élagage place du monument aux morts

Le mois d'octobre a été l'occasion de travaux en prévision notamment de la cérémonie commémorative du 11 novembre 2015. Ainsi, le monument aux morts s'est orné de nouveaux massifs réalisés par les services techniques, tandis que les platanes et tilleuls de cette place ont été mis en forme. Le montant de cette opération, s'élève à 1 765,20 € TTC.



Ma ruche je l'aime, je la déclare !

Tous concernés par la déclaration des ruchers !

Comme vous avez pu déjà le lire dans le communiquons de novembre, toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Quelques informations supplémentaires vous sont données pour mieux comprendre :

• **Tout d'abord, pourquoi déclarer ?** Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

• **Et, qui doit déclarer ?** Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

• **Quand doit-on déclarer ses ruches ?** Tous les ans, entre le 1^{er} novembre et le 29 février.

• **Comment déclarer ses ruches ?** Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- Par papier en retournant le document **Cerfa N° 13995*02 à votre GDS.**

Merci pour les abeilles !



Un nettoyage de saison réussi!!!



Les enfants des deux écoles du village, encadrés par leurs enseignantes et le personnel des TAP ont commencé, dès le vendredi 20 mars 2015 le nettoyage de printemps dans le centre du village et aux abords des écoles pour les plus jeunes.

Puis, samedi 21 mars, se sont réunis dans le hall de la Mairie, une vingtaine d'habitants qui ont composé quatre groupes afin d'investir différentes zones de la commune. À midi, la benne du camion de la commune était pleine: bouteilles, plastiques, verre, céramique, papier, cartons et même un téléviseur y étaient entassés prêts à être transportés vers la déchetterie.

Une matinée placée sous le signe de la solidarité et du respect de l'environnement qui a bien fonctionné, encore merci à tous les participants.



Embellissement du village

Des pots de fleurs aux couleurs de la commune ont été mis en place devant la salle des fêtes et au carrefour de la route du Vercors et de la rue des écoles.

Si les pots situés devant la salle des fêtes ont un caractère purement esthétique, ceux placés sur le trottoir de la route du Vercors sont aussi là pour empêcher les stationnements indésirables qui gênent la circulation sur les trottoirs des personnes à mobilité réduite.

Nous souhaitons continuer à apporter des touches de couleur à notre village en remplaçant peu à peu de vieilles jardinières qui ne sont plus au goût du jour...



Dégrilleurs automatiques



Le réseau d'assainissement de la commune est constitué de 9 km de canalisations d'eaux usées, ces canalisations arrivent gravitairement dans 2 stations de relevage qui permettent de refouler les effluents vers la station d'épuration.

Ces 2 stations de refoulement sont à ce jour équipées de papiers qui collectent les matières solides que les employés municipaux doivent remonter à l'aide d'une poulie et vider manuellement dans des poubelles à une fréquence quasi hebdomadaire. Dans un souci d'efficacité, et d'amélioration des conditions de travail de nos employés, la municipalité a décidé d'investir dans 2 dégrilleurs automatiques qui seront mis en place par la SAUR. Une visite d'un site équipé d'un système similaire dans une commune voisine nous a confortés dans notre choix.

Un dégrilleur sera installé au poste de relevage EDF pour un montant de 14 538 € HT.

Le deuxième prévu en 2016 sera mis en place au poste de relevage du village pour un montant de 15 364 € HT.

Information assainissement lingette

Vous jetez vos lingettes dans les toilettes parce que vous pensez qu'elles sont biodégradables ?

ET NON!!!

De part leur nature résistante, **les lingettes, même biodégradables, bouchent les réseaux d'assainissement.**

Conséquences: des risques d'inondation, de débordement et donc de pollution de l'environnement lors d'épisodes pluvieux importants. Les lingettes sont **un fléau pour les équipements et les structures d'assainissement de la Commune** et aussi pour l'environnement.

Même si les canalisations d'eaux usées sont dénommées communément « tout-à-l'égout », elles ne peuvent pas pour autant accepter tous les déchets.

Sur certains emballages de lingettes, on peut lire la mention « biodégradable », certaines marques incitant à les jeter dans les toilettes. Pourtant, la durée du trajet entre les toilettes et la station d'épuration est trop courte pour que les lingettes aient le temps de se décomposer.

Les lingettes doivent donc impérativement être jetées dans la poubelle!

Toutes les lingettes sont interdites, même celle qui sont dites biodégradables.

- lingettes,
- lingettes « hygiène intime »,
- lingettes nettoyantes et désinfectantes...



calendrier

Dates	Manifestations	Lieu
-------	----------------	------

décembre 2015

31	Comité St Vincent : réveillon	Salle des fêtes
----	-------------------------------	-----------------

janvier 2016

8	Commune : vœux	Salle des fêtes
10	Comité des fêtes : huîtres	Salle des fêtes
16	Pompiers : Sainte Barbe	Salle des fêtes
24	Amicale Laïque : loto	Salle des fêtes
31	Amicale Boules : Matinée saucisses	Salle des fêtes

février 2016

6	Amicale des Pompiers : Coinche	Salle des fêtes
7	École St Joseph : Loto	Salle des fêtes
13	Amicale Laïque : Carnaval	Salle des fêtes
28	Banda : matinée boudins	Salle des fêtes

mars 2016

12	Comité St-Vincent : bal	Salle des fêtes
13	Comité St-Vincent : corso	Village

avril 2016

10	Amicale Laïque : vide grenier	Place de la Mairie
17	FCH : Saucisses	Maison des sports

mai 2016

8	Boules : Tournoi de longue	Maison des sports
21	Pompiers : Tournoi de foot	Maison des sports
28	La Banda : Audition	Maison des associations
28	La Banda : Concert	Salle des fêtes

juin 2016

11	Commune : Concert Madrigal	Église
17	Comité des Fêtes : fête de l'été	Salle des fêtes
24	Fête de l'école Henri Matisse	Cours de l'école
25	Fête de l'école St-Joseph	Salle des fêtes

juillet 2016

2	Coala 26 : Olympiades adaptées	Stade Maurice Robin
---	--------------------------------	---------------------